

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
17 OCTOBRE 2024
SÉANCE PUBLIQUE

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix heures, le conseil départemental de Loir-et-Cher s’est réuni en salle Kléber LOUSTAU, à l’Hôtel du département, sous la présidence de M. Philippe GOUET.

Étaient présents :

Mmes ANDRÉ, BEAU, DOUCET, DUBÉ, EL ADRAOUI, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, LHÉRITIER, PÉAN-NORGUET, REPINÇAY, THIBAUT, VERNERET.

MM. BAUDU, BIOULAC, CONTOUR, GOUET, HARNOIS, LECUIR, LESEIGNOUX, MERCIER, PAOLETTI, PELTIER, PILLEFER, SARTORI, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoirs :

Mme PERSILLARD à Mme ANDRÉ

M. HUGUET à M. LECUIR

Mme GIBOTTEAU à M. GOUET

Mme MILLET à M. BAUDU

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme Florence DOUCET

LE QUORUM ETANT ATTEINT DE MANIERE CONTINUE SUR L'ENSEMBLE DE LA REUNION.

LES SORTIES DE SALLE ET POUVOIRS PONCTUELS SONT RELATES DOSSIER PAR DOSSIER.

ORDRE DU JOUR

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le
ID : 041-224100016-20241212-DL153303H2-DE



1. Approbation du procès-verbal du conseil départemental du 20 juin 2024	10
2. Le fonctionnement des collèges et les actions en faveur de l'éducation et de la jeunesse	11
3. Le personnel – Mouvements de postes et tableau des emplois permanents	13
4. Création du budget annexe de production d'énergie photovoltaïque	14
5. Situation financière des AP/CP et des AE/CP – Seconde décision modificative 2024	15
6. Seconde décision modificative 2024 et éléments financiers	16
7. Développement durable – Rapport annuel de la situation départementale et stratégie d'achat	20
8. Rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département de Loir-et-Cher	23
9. Avenant n° 3 à la convention de financement entre le syndicat mixte ouvert Val de Loire numérique et le département de Loir-et-Cher	24
10. Convention de prestations de services Smart Val de Loire entre le syndicat mixte ouvert Val de Loire numérique et le département de Loir-et-Cher.....	25
11. Adoption du schéma des solidarités 2024-2028	26

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Bonjour à tous. Je remercie le colonel Le Gall, directeur adjoint du SDIS et le colonel Kharraz pour leur présence. Pour cette session, nous n'aurons pas de départ à effectuer. J'ai de nouveau des pouvoirs : Monique Gibotteau me donne pouvoir ; Pascal Huguet donne pouvoir à Yves Lecuir ; Maryse Persillard donne pouvoir à Tania André ; et Marie-Hélène Millet donne pouvoir à Stéphane Baudu. Pour cette session, nous avons besoin d'une secrétaire de séance : je vous propose Florence Doucet.

Chers collègues, je voudrais débiter notre réunion en rendant un hommage appuyé à nos agents des routes, aux services de sécurité, à nos sapeurs-pompiers, aux personnels soignants dans les hôpitaux comme dans les EHPAD, qui nous ont permis de faire face aux inondations du Loir la semaine dernière. De nombreux patients et personnes âgées ont été évacués pour être mis à l'abri. Nous pouvons être fiers de nos services publics, merci à eux. Monsieur le maire de Vendôme a également été mis beaucoup à l'épreuve, les services de la ville ont été très réactifs, et notre ami Jacques Paoletti avec ses barrages. Sur Vendôme, on était sur une crue qui était presque historique.

En cette réunion d'octobre, nous aurions normalement dû débiter de nos orientations budgétaires pour 2025, mais comme vous le savez, j'ai préféré décaler notre séquence budgétaire pour tenter de stabiliser nos données au vu du projet de loi de finances actuellement en cours de discussion au Parlement. Au regard des annonces continues et incertaines que nous subissons, nous avons bien fait. Nous recevrons à la fin de notre réunion monsieur le Préfet de Loir-et-Cher qui viendra présenter son rapport d'activité. Ce sera l'occasion d'évoquer avec lui le contexte budgétaire actuel qui impacte toutes nos collectivités, au premier rang desquelles les conseils départementaux. Notre actualité socio-économique et budgétaire continue d'être secouée par de nombreuses turbulences avec toutefois quelques signaux positifs.

Au niveau mondial d'abord, d'après le rapport des perspectives économiques de l'OCDE, paru en septembre 2024, l'économie mondiale a montré des signes de résilience en 2024 malgré des incertitudes géopolitiques : la guerre en Ukraine, les tensions au Moyen-Orient. La croissance mondiale devrait atteindre 3,2 % en 2024. Dans son rapport annuel 2024, le FMI met quant à lui en avant le défi du surendettement avec une dette mondiale 2023 qui dépasse les 305 % du PIB, marquant un record historique.

Une note positive pour commencer, avec une communication de septembre 2024 d'Atout France, l'agence de développement touristique de la France, qui met en avant l'évolution du tourisme international en France. Cependant, les défaillances d'entreprises ont fortement augmenté, en particulier dans le secteur de l'hébergement et de la restauration. Une hausse de 13,13 % a été observée par rapport à 2023 avec une augmentation de 50 % des défaillances dans le secteur de l'hébergement. De même, la consommation en France est en panne, ce qui entraîne des conséquences mécaniques sur les rentrées de TVA. Malgré le reflux de l'inflation, la consommation est tombée à 1,2 % en septembre sur un an. Entre août 2023 et août 2024, les dépenses des Français sont restées totalement atones. Par ailleurs, une des préoccupations majeures pour notre pays reste l'inexorable augmentation de notre dette publique. À la fin du deuxième trimestre 2024, la dette publique s'établit à 3 228,4 milliards, soit 112 % du PIB. Le symbole est lourd, la France emprunte désormais plus cher que la Grèce. Pour les obligations à cinq ans, le taux d'intérêt du gouvernement français était en septembre de 2,48 % contre 2,40 pour Athènes. En clair, à moyen terme, les marchés financiers font aujourd'hui légèrement plus confiance à un pays qui a connu une faillite retentissante il y a quinze ans plutôt qu'à la France.

En 2025, l'État français doit émettre 345 millions d'euros d'emprunts. Il va falloir que les investisseurs privés achètent 220 milliards d'euros de dette. C'est le niveau le plus élevé de tous les pays de la zone euro depuis 25 ans. En 2025, la charge de la dette de notre pays va mécaniquement peser plus lourd sur les finances publiques : 55 milliards d'euros. C'est donc le deuxième poste de dépenses de l'État après l'Éducation nationale et avant la Défense. Il faut mettre un terme à cette spirale infernale. Je d'ailleurs tiens à rappeler que la dette des collectivités territoriales, qui s'élève à 250 milliards d'euros, ne représente que 7,7 % du total de la dette française. C'est le bon cholestérol dont les collectivités ont besoin pour assumer 80 % des investissements publics en France. La ministre

Catherine Vautrin a promis des échanges francs et bienveillants, avec une attention toute particulière aux moyens d'agir des collectivités. Une promesse qui paraît déjà battue en brèche au vu des dispositions inscrites dans le PLF 2025 pour les budgets locaux. Les Départements de France (DF) appelle ainsi le Gouvernement à reconnaître le rôle des départements dans la gestion des réseaux et comme soutien à l'économie de proximité.

En effet, la situation de tous les départements est critique. Avant-hier je rencontrais mes cinq homologues de la Région Centre-Val de Loire. Soyons clairs : si le projet de loi de finances est voté en l'état, l'équilibre des budgets primitifs pour 2025 est impossible. Si toutes les collectivités sont touchées par un besoin de financement, à des niveaux records une fois encore, la dégradation est plus sensible pour les départements, avec un recul de près de 32 % de l'épargne brute, qui atteint son plus bas niveau historique à 4,6 milliards d'euros. Les collectivités pâttissent d'un effet de ciseau, devenu un effet cisaille, avec des dépenses de fonctionnement qui augmentent plus que les recettes. Ressource devenue primordiale pour les collectivités, la TVA ne sera pas au rendez-vous en 2025. Jusqu'à la fin août, les chiffres communiqués par l'État ne sont pas bons. Comme en 2023, les droits de mutation à titre onéreux sont en berne. Après avoir connu une chute de 22,3 % l'an dernier, ils pourraient encore fondre de 17 % en 2024. Une enquête de Départements de France sur les dépenses de fonctionnement des départements montre ainsi que les dépenses de fonctionnement des départements ont augmenté de 5,3 % en 2024 par rapport à 2023. Les dépenses d'APA augmentent de 6,5 %, celles de la PCH de 13,3 %, celles de l'hébergement au titre de l'aide sociale à l'enfance de 9,8 %, celles liées au SDIS de 4,6 % et les frais de personnel de 4,6 %, alors que les DMTO enregistrent une baisse moyenne de 20,4 %.

Face à cette situation budgétaire catastrophique des départements et compte tenu de la situation budgétaire du pays, le Gouvernement a annoncé dans la présentation du PLF 2025 sa volonté d'économiser 60 milliards d'euros dès 2025, dont près de 5 milliards sur les collectivités territoriales. Il s'agit d'une véritable provocation purement scandaleuse. Pour y parvenir, il est prévu de mettre en place un nouveau mécanisme contraignant consistant en des prélèvements sur les recettes des plus grandes collectivités, excepté les plus en difficulté dont une vingtaine de départements. Ces perspectives sont inacceptables. Pour le département de Loir-et-Cher, cette mesure se traduit par un prélèvement de 7,7 millions d'euros sur nos recettes. Cette mise à l'amende supprime toute prise en compte de nos efforts de gestion. D'autres dispositions sont prévues comme un gel des recettes de TVA affectées aux collectivités, soit concrètement la mise en place d'un plafond dans la dynamique de TVA. Pour le Loir-et-Cher, un ajustement de 5 millions d'euros serait nécessaire à la suite du PLF 2025. Il est prévu aussi une réduction de 800 millions d'euros du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et la suppression des attributions du FCTVA pour le fonctionnement. Pour le Loir-et-Cher, en ajoutant la part de FCTVA sur le fonctionnement, le manque à gagner lié à cette mesure serait de 1,46 million d'euros.

Enfin, concernant les DMTO, le PLF 2025 prévoit une stabilisation de la consommation des ménages et de leur investissement de 1,3 %. Toutefois, le Haut conseil des finances publiques juge cette hypothèse optimiste. Dans le cas où le Loir-et-Cher ajusterait les prévisions à + 1,3 %, les DMTO prévues en 2025 pourraient passer de 39,5 millions d'euros à 36,5 millions d'euros, soit une baisse de 3 millions d'euros. Pour les élus locaux, l'effort demandé sera bien supérieur aux 5 milliards d'euros annoncés par le Gouvernement. L'addition sera plutôt de l'ordre de 9,5 milliards d'euros si l'on ajoute la baisse prévue de 1,5 milliard d'euros du Fonds vert et les effets de l'inflation. Il est inutile qu'on nous livre des discours sympathiques sur la confiance à retrouver, alors que les actes immédiats sont à l'inverse : la parole est donc bafouée.

L'État centralisateur se trompe, il pénalise les acteurs des services publics du quotidien les plus efficaces et ce faisant, il pénalise tous les Français. Le vrai problème, c'est l'absence de compensation des dépenses sociales obligatoires déléguées aux départements par l'État. Le système de financement des dépenses sociales est à bout de souffle et doit être urgemment repensé. Il y a 10 ans, la compensation sur les AIS (allocations individuelles de solidarité) était de 70 % par l'État. En 2024, c'est 40 % ! Je tenais à vous le signaler et vous dire que d'après les prospectives de Départements de France, 85 départements ne peuvent pas boucler leur budget en 2025. L'effort, les départements le supportent déjà en suppléant les carences de l'État à hauteur de 17 milliards d'euros. Près d'un tiers des 103 départements est en passe de ne plus pouvoir le supporter. Les départements doivent

impérativement être aidés et non simplement dispensés gracieusement de toute contribution ou sanction.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 041-224100016-20241212-DL153303H2-DE



Par ailleurs, des projets proposés par la Cour des Comptes vont mettre en péril l'avenir des collectivités et des départements. Dans un rapport publié le 9 octobre, la Cour plaide pour une réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), ressource de 27 milliards d'euros en 2024 pour le bloc communal et les départements. Cette réforme pourrait être coûteuse et la Cour suggère de la financer non pas sur les deniers de l'État, mais sur ceux des collectivités en réduisant la croissance de la TVA qui leur est affectée. C'est parfaitement hallucinant. L'État doit prendre ses responsabilités. Nous sommes, Chers collègues, au cœur d'une crise systémique. L'État centralisateur ne s'en sortira pas avec quelques expédients et en cassant la décentralisation. L'État doit prendre ses responsabilités dans la situation budgétaire actuelle et ne pas reporter ses erreurs en faisant peser l'effort de réduction des dépenses publiques sur les collectivités, et notamment les départements. L'État doit prendre ses responsabilités dans la compensation réelle des dépenses transférées aux départements pour garantir la viabilité des départements et des politiques qu'ils doivent porter. L'État doit prendre ses responsabilités dans un partenariat avec les collectivités, avec un réel dialogue et une concertation sur l'ensemble des mesures ayant un impact sur les départements. La mobilisation toujours plus grande de nos ressources vers le social, à laquelle nous contraind l'État, nous obligera à choisir certaines politiques au détriment d'autres. Qui devra subir les conséquences de cette stratégie ? Les collégiens ? Les personnes dépendantes ? Les demandeurs d'emploi ? Les pompiers ? Nous ne pouvons pas l'accepter. Ce n'est pas aux départements d'être contraints à faire ces choix. Ils relèvent de la solidarité nationale. La solidarité a un coût, le nier en se disant que les départements paieront, c'est mentir aux Français.

D'autres départements commencent à tailler dans leurs effectifs. Deux exemples : le conseil départemental des Côtes-d'Armor a décidé de supprimer 60 postes d'ici trois ans, quand 45 postes seront supprimés dans le Doubs. Je tiens à rappeler que ce n'est pas notre cas pour le moment en Loir-et-Cher, mais qu'en sera-t-il demain ? Je reprends les mots de François Sauvadet, président des Départements de France, auxquels je souscris : « *La vie des gens ne se décide pas sur un tableau Excel. Il est temps de prioriser l'humain, de repenser nos politiques en fonction des besoins réels et non des exigences budgétaires imposées d'en haut.* ».

En ce sens, notre assemblée départementale, réunie aujourd'hui, poursuit son travail pour les Loir-et-Chériens. C'est l'adoption de notre schéma des solidarités d'abord, un schéma des solidarités pour les Loir-et-Chériens en situation de fragilité sur leurs parcours de vie et de santé. C'est également l'adoption du rapport annuel de développement durable 2023 : il souligne une fois de plus la diversité des actions mises en œuvre dans le cadre des politiques départementales et reflète la complexité des thématiques qui recouvrent le développement durable. C'est enfin le vote de notre décision modificative n° 2 qui constitue un ajustement à la baisse de 1 % de nos prévisions budgétaires issues du budget primitif, puis de la première décision modificative. Cette décision modificative anticipe un ajustement à la baisse sur nos recettes de TVA lié aux anticipations de la conjoncture économique. C'est un motif d'inquiétude supplémentaire qui s'ajoute à la chute des droits de mutation à titre onéreux depuis 18 mois. Nous sommes sur une ligne de crête et les annonces de l'État renforcent nos difficultés futures. Nous avançons aujourd'hui pas à pas et le bouclage de cette DM2 est complexe. Nous laisser du temps pour appréhender les différentes mesures et l'évolution de la situation économique et budgétaire est indispensable. C'est pour cela que le report du vote du budget 2025 en février était une décision sage. D'ailleurs, nous décalerons probablement les orientations budgétaires de décembre à janvier afin d'attendre le vote du budget d'État.

Chers collègues, les temps sont durs et incertains, mais vous pouvez compter sur ma totale détermination pour défendre pied à pied notre échelon départemental, car il déterminera l'avenir des Loir-et-Chériens et de notre beau territoire. Je vous remercie de votre attention. J'ai rencontré Michel Barnier dimanche soir. Il est venu à Chambord dans le cadre d'un séminaire du groupe des sénateurs Union du centre qui était organisé à Chambord. En aparté, j'ai pu lui exposer la difficulté et les grandes inquiétudes des départements quant au bouclage de leurs budgets par rapport aux mécanismes qui semblaient devoir être mis en place. Il m'a dit que la copie allait être revue en partie et qu'il y aurait des amendements qui devraient normalement éviter le drame qui est en train de se dessiner pour les collectivités territoriales. Ce sont peut-être des promesses, nous verrons bien.

Y a-t-il à présent des demandes de prise de parole ? Michel

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

S²LOW

ID : 041-224100016-20241212-DL153303H2-DE

Monsieur Michel CONTOUR

Merci président. Rapidement, quelques minutes seulement. Dans son discours de politique générale, le Premier ministre a clairement affiché le souhait de voir les collectivités locales faire des efforts budgétaires et prendre ainsi une part active dans la réduction de la dette de l'État. Il en résultera pour nous un budget de plus en plus contraint. Dépenser moins sans altérer les missions essentielles du département – la santé, l'environnement, l'aide aux communes – va relever de l'équilibre et nos choix seront désormais pertinents pour leur pérennité. Toutes nos sollicitations ne pourront être honorées et même certaines évidences risquent d'être difficilement accompagnées. Il nous faudra donc veiller à ce que nos dépenses reflètent un vrai caractère de priorité. Chaque secteur d'activité est considéré par son responsable comme nécessaire, voire indispensable, laissant aux autres le soin de faire des économies. Cette fois, et plus que jamais, notre responsabilité est engagée dans les choix des projets et dans les choix de leurs échéances. S'endetter davantage permettrait de gommer un peu le manque de recettes, mais avec une limite, celle de ne pas faire flamber nos dépenses de fonctionnement. C'est fort de ce constat que j'exprime l'état d'esprit dans lequel nous positionnerons notre groupe lors des prochaines séances budgétaires.

Concernant la session de ce matin, notre attention s'est particulièrement portée sur le schéma des solidarités partie ô combien sensible au regard d'un certain nombre de difficultés grandissantes. Le diagnostic établi met en avant une large implication du département, des innovations intéressantes comme l'unicité des dossiers, des agents polyvalents, un système évolutif, mais laisse aussi apparaître des secteurs en souffrance. Nombre de préconisations apportent des réponses, mais nous voyons bien qu'il s'agit surtout d'une nécessité de moyens. Exemples, dans le vieillissement de la population, le handicap, la salubrité des logements, les mères isolées, etc. La délibération met aussi en avant la volonté d'être présent auprès des autres acteurs des solidarités : l'État, l'ARS, les collectivités, les associations, par une gestion budgétaire optimisée. Notre crainte est qu'un manque de moyens nous enferme plus dans un rôle de suiveur que de décideur. En conclusion, à l'heure où pour combler sa dette l'État s'interroge encore sur ce qui pourrait être un gel d'une partie de ses dotations en direction d'un certain nombre de collectivités locales, gel provisoire ou pas, ce n'est pas le moment de baisser les bras. Notre groupe s'engagera dans la recherche d'une optimisation des dépenses sachant que l'enjeu sera quelquefois de savoir choisir entre l'immédiat et le futur, et surtout entre l'humain et le matériel. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci président. Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci, Monsieur le président. Je commencerais d'abord par m'associer à vos remerciements pour tous les agents du service public qui ont été très mobilisés ces dernières semaines. Je pense que c'est important effectivement de savoir leur dire merci, donc je m'associe vraiment, nous associons avec Hanan, vraiment, à ces remerciements. Se réjouir aussi, et commencer par-là, des actions effectivement positives qui ont concerné le département ces dernières semaines et des actions culturelles, sportives qui renvoient une belle image de la collectivité et du territoire. Je pense que ce sont des choses qui sont importantes et je pense notamment aux Rendez-vous de l'histoire que l'on vient de vivre ces quatre derniers jours et qui encore une fois ont été une réussite, il faut s'en réjouir. Je trouve que ces moments contrastent aussi avec une actualité qui est extrêmement sombre, extrêmement angoissante, quand elle n'est pas dramatique sur la scène internationale notamment. Je pense effectivement qu'il faut qu'on prenne la mesure du moment dans lequel nous sommes.

On traverse une crise démocratique encore une fois qui me semble très profonde, je pense que nous n'en sommes pas, au niveau local, responsables, mais la façon dont le Président de la République durant tout l'été, en niant le choix des Français dans la nomination de son gouvernement, en jouant au chat et à la souris avec l'opinion, s'est comporté, et ce n'est pas une bonne chose, en ayant un gouvernement qui aujourd'hui est entre les mains du bon vouloir de l'extrême droite, je pense qu'on prend des risques qui sont inconsidérés et d'une gravité immense. Je pense que cette

crise démocratique est effectivement très préoccupante et nous oblige aussi à l'échelon local à une exemplarité particulière à la fois dans le sérieux de nos débats et dans la façon dont nous respectons les engagements pris devant nos concitoyens. Nous vivons une crise budgétaire évidemment, vous l'avez dit avec le sujet des orientations pour le PLF 2025. Il y a évidemment et certainement le sujet de la dépense publique, j'en conviens. Il y a aussi, et il faut le dire, l'échec de la politique budgétaire et économique du Président de la République et de ses gouvernements successifs en considérant qu'en pouvant diminuer massivement les recettes et mener une politique totalement tournée vers la politique de l'offre, on allait pouvoir équilibrer les budgets. Je pense qu'on s'est gravement trompés et les dérapages des finances publiques en sont l'illustration. Je trouve cela absolument délirant, brutal, violent, que ce soit encore une fois vers les collectivités territoriales qu'on se tourne, même si elles ne sont pas les seules victimes de la barbarie budgétaire de ce gouvernement. Je pense à l'Éducation nationale et aux 4 000 postes qui vont être supprimés ; je pense au Fonds vert et notamment à toutes les mesures d'économie qui vont être prises au niveau national contre l'environnement et contre la transition écologique, mais en tout cas, pour ce qui concerne les collectivités territoriales, là aussi il y a beaucoup de brutalité. Il y a effectivement une méconnaissance absolue de la réalité budgétaire des collectivités. J'entendais des experts qui nous disaient d'un côté que les collectivités dépensent beaucoup trop, de l'autre, que si elles baissent leurs investissements, ce ne sera pas grave, mais que d'un autre côté, il fallait maintenir tous les efforts d'investissement en faveur de la transition écologique. Vous l'avez rappelé, 80 % des investissements publics sont portés par les collectivités, donc je pense qu'il y a à la fois une méconnaissance et beaucoup de légèreté dans la façon dont les choses sont présentées. Je pense aussi qu'en faisant cela, on prend un risque d'accroître de manière très préoccupante la crise sociale parce que pendant ce temps, les inégalités se creusent.

On a décrit évidemment le danger que représentent ces baisses de dotations pour les départements, mais en matière de politique sociale, de politique éducative, le bloc communal est également en première ligne et va être très durement touché. Je pense qu'il faut aussi en avoir conscience et que dans ce moment-là, il ne faudra pas que les collectivités territoriales se tirent dans les pattes. Je le dis pour tous les niveaux de collectivités territoriales. Qu'il s'agisse des départements, des régions, du bloc communal. Il y a besoin d'avancer ensemble pour justement faire valoir l'enjeu du maintien des financements aux collectivités. Évidemment, dans ce contexte, nous allons être amenés à faire des choix d'économies. Je trouve que les orientations qui sont présentées à l'occasion de la DM2 ne vont pas dans le bon sens, et on y reviendra dans le débat. Elles m'inquiètent un peu. Avec des augmentations qui sont un peu en trompe-l'œil et des baisses préoccupantes sur notamment le secteur de l'enfance et de la famille et le secteur de l'insertion. Je pense qu'effectivement, on va rentrer dans une séquence budgétaire difficile. J'approuve le report du vote du budget à la rentrée prochaine, je pense que c'est une sage décision. Pour autant, je pense que dès à présent, les orientations que nous devons prendre doivent plutôt se concentrer sur tout ce qui ne concerne pas les dépenses obligatoires et les dépenses sociales du département, parce que là encore, on va avoir besoin de jouer pleinement notre rôle d'amortisseur social, donc c'est la ligne et le cap que nous tiendrons dans cette période, tout en étant à vos côtés pour demander à l'État de maintenir ses engagements financiers.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Benjamin. Stéphane.

Monsieur Stéphane BAUDU

Je vais faire court parce que les choses ont déjà été dites et bien dites, et je ne voudrais pas de nouveau être redondant. C'est toujours le risque quand on passe dans les derniers. Bien sûr, tout ce qui a été dit est vrai et juste, la situation est particulièrement grave, tu l'as dit Philippe et les autres. La copie qui nous est présentée est très largement insatisfaisante et je ne reviendrai pas sur les différents points de détail qui ont été présentés et qui sont justes, même si chacun peut y apporter sa nuance et sa vision politiques. Je n'irai pas plus loin sur les réactions par rapport à tout cela parce qu'on ouvre une séquence qui est importante avec le débat parlementaire et ce projet de loi de finances. Je réagirai effectivement à l'issue de ce projet de loi de finances pour voir effectivement comment on va être « digérés » face à ces situations compliquées. De toute façon, ce sera difficile.

Les années qui vont arriver vont être extrêmement difficiles. J'avais déjà dit, tu avais tiré la sonnette d'alarme par rapport à ce que ça va être pour les départements avant d'arriver progressivement chez nous et ce sera le cas. Il faudra qu'on soit courageux, même si on devra effectivement maintenir un certain nombre d'engagements. Je pense qu'il faudra rester droit dans nos bottes sur nos compétences, et nos vraies compétences, ce sera effectivement le socle indispensable, et voir dans quelle mesure on peut travailler peut-être un peu moins fort sur d'autres actions du département. Mais on voit bien que la politique sociale, tout ce qui tout touche à la famille, à l'enfance, à la vieillesse, à la dépendance, c'est un socle qu'il faut absolument préserver dans le cadre de nos arbitrages futurs. Tu as appelé notre travail avec les six départements de la région, et je pense que c'est une bonne façon de faire, même si je suis un peu dubitatif sur la communication, mais le fait qu'il y ait une vraie cohésion des départements sur notre territoire pour essayer d'avoir quelque part une vision, des bonnes pratiques à l'échelle de notre territoire, je pense que c'est bien. Je pense qu'on doit effectivement aller au-delà et qu'on doit faire travailler un peu plus loin, un peu plus fort l'intelligence territoriale avec la région Centre-Val de Loire, les EPCI, des communes.

J'approuve également le report à la fois des OB et du vote du budget. Je pense qu'on a du temps pour essayer d'être un peu plus intelligents pour faire des propositions plus fines et que nos décisions futures, même si elles seront difficiles, soient, entre guillemets, un peu partagées avec les autres pour que ce ne soit pas d'une brutalité et que ce que l'on reproche potentiellement à l'État ne vienne pas de nous par rapport à d'autres strates inférieures, pour faire court. Je te propose que l'on puisse dans les semaines et les mois à venir travailler ensemble ; on le fait déjà sur un certain nombre de sujets. Je pense que l'exercice budgétaire qui s'ouvre est un exercice compliqué. Je pense que le département sera plus fort si on est unanimes – c'est peut-être compliqué – mais au moins très largement majoritaires sur les décisions et les positions que l'on doit prendre sur le budget 2025. Notre porte est largement ouverte et nous sommes à ta disposition, Philippe, pour travailler, arbitrer et collectivement porter des décisions qui de toute façon seront compliquées et difficiles. Ce sera plus simple si on est collectivement ensemble, rassemblés sur ces arbitrages.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci président. J'entends bien ton message. Pascal.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci Monsieur le président, je ne serai pas très long, tout a été déjà dit. Je pense que comme vous l'avez proposé, c'est une sage décision que nous repoussions nos débats budgétaires en début d'année prochaine compte tenu de l'incertitude politique qui plane. Bien sûr, je vais dans votre sens, puisque l'État nous reproche aujourd'hui d'avoir fait trop de dépenses pour les collectivités locales alors qu'il est en train de fuir la ruralité et nous demande de créer des services – je pense à France Service, et on pourrait parler de tout un tas d'autres choses, notamment Petites Villes de demain, le contrat de relance et de transition écologique où on nous a demandé de créer des emplois en quantité –, et maintenant on nous dit qu'on a trop dépensé. C'est assez sympathique, mais à un moment donné, on ne peut pas, nous collectivités locales, EPCI, communes et départements, être pris en otage comme cela, sans cesse. Je vous fais confiance pour que vous défendiez le rôle de notre collectivité et le rôle des autres collectivités. On peut avoir peut-être un peu d'espoir avec la connaissance du territoire qu'a Michel Barnier, notre Premier ministre, mais le problème c'est la stabilité de son mandat qui est incertaine. Cela va être plus compliqué. Je voudrais délivrer dans cette tourmente un message d'espoir et dire, comme vous l'avez rappelé, qu'on a une équipe d'agents fabuleuse. On a plusieurs centaines d'agents qui travaillent, qui sont motivés. On se doit de les accompagner pour qu'ils ne se découragent pas. Je suis un jeune élu, cela fait dix ans que je suis au conseil départemental, dix ans que j'entends parler d'économies, tout le temps. C'est bien, il faut qu'on fasse des économies, et moi qui suis auvergnat, cela me va bien, mais ils ont su depuis dix ans trouver des idées et ils ont appris à faire plus avec moins, tout le temps. Je pense qu'il faut aussi qu'on ait confiance en eux et on se doit, je pense, d'être des leaders comme vous le faites au quotidien, président, et on se doit de leur donner de l'espoir et de continuer à être motivés sur les projets qu'on doit développer. Ce que l'on a subi ce week-end, ce qui me permet de rendre hommage comme vous l'avez fait à l'ensemble des agents et des forces de sécurité et des soignants, mais aussi des élus locaux comme vous l'avez dit, président en citant le maire de Vendôme, notre ami Laurent Briard, mais aussi

tous les élus locaux. Nous étions hier soir avec Philippe, Claire, et les membres de la commission générale à Montoire. C'était inondé mais on a vu des élus présents en nombre, qui sont encore là le soir à des réunions, donc on sent que tout cela est motivé et on se doit de soutenir les initiatives comme on va le faire. J'en profite pour faire un peu de publicité pour la journée du séminaire des nouvelles énergies que nous allons organiser le 5 novembre ici. Patrick Feldner, toute son équipe (dont Gabriel Poluga et Jacques Launay) portent des vrais messages d'espoir et on voit que dans notre beau département, on a des forces vives qui travaillent à la décarbonation, sans que le département intervienne vraiment sur ces compétences puisque c'est du développement économique, et on voit que le département est à la pointe sur les nouvelles énergies, donc on doit être dans cet élan et on a de bonnes idées qui sont dans nos services. Donc je voudrais rendre hommage aux agents et dire qu'il faut qu'on se serre les coudes. Effectivement, Benjamin l'a dit tout à l'heure, il faut une solidarité entre les collectivités, et se battre ensemble sur ce défi du changement climatique qui est devant nous, parce que ce que nos communes ont vécu récemment avec les inondations, ce que Jacques Paoletti a vécu sur ces barrages – effectivement les débits des rivières augmentent, le temps change, les dépressions se creusent –, et c'est tout cela qui vient balayer notre pays. On se doit d'être les leaders là-dessus. Merci président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci président. Catherine.

Madame Catherine LHERITIER

Monsieur le président, mes Chers collègues, nous allons délibérer tout à l'heure sur la DM2. Celle qui nous sera présentée est conforme à notre gestion rigoureuse et prudente et effectivement, ce qui doit appeler notre attention aujourd'hui, c'est la perspective 2025 et les suivantes, malheureusement, certainement. En effet, les différentes annonces du Gouvernement sur l'effort de 5 milliards d'euros demandé aux collectivités sont bien évidemment, cela a été dit et redit, un très mauvais signal pour les élus locaux que nous sommes. Tu l'as souligné, président, c'est un effort démesuré puisque même en considérant que ces 5 milliards représentent 12 % de l'effort total des 40 milliards, il faut garder à l'esprit que les collectivités locales ne représentent que moins de 8 % de la dette et ne sont donc pas responsables du déficit. C'est un effort par ailleurs qui se concentre sur moins de 300 collectivités, particulièrement les départements dont 20 d'entre eux seront dispensés en raison de leur situation financière tendue. Et puis, tu l'as souligné président, c'est d'ailleurs un effort protéiforme puisqu'on passe très aisément de 5 milliards à 9 milliards, quand on considère toutes les autres mesures qui l'accompagnent. Je pense que c'est important aussi de rappeler, on l'a tous fait, mais cela mérite de le redire, que comme les communes, le département est une collectivité de proximité, pourvoyeur de services et d'investissements publics. Il assure par ses services la cohésion sociale et sociétale, c'est un rôle particulièrement important et par ses investissements, il contribue à la bonne santé économique de notre territoire. Je crois que tout cela, il ne faut pas l'oublier.

Une telle ponction risque de conduire à une forte dégradation de l'investissement, et bien évidemment aussi à la fragilisation du financement des services que nous rendons. Aller chercher auprès des collectivités territoriales, qui adoptent des budgets en équilibre, la réparation de la gouvernance désastreuse de l'État est un mauvais procès dont les retombées risquent d'amplifier le sentiment d'abandon de nos concitoyens dont nous connaissons les conséquences sur l'expression de leur vote. Dans ce contexte, nous allons nous livrer à un exercice très compliqué, nous le savons et je tiens à saluer le travail des services qui cherchent depuis plusieurs semaines des pistes d'économies et je tiens, président, à te renouveler la confiance de notre groupe dans le travail de préparation budgétaire qui va se faire entre maintenant et la date à laquelle nous aurons à voter ce budget.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Je précise qu'une commission d'enquête parlementaire sur l'état budgétaire de notre pays a été mise en place pour faire la lumière sur la trajectoire des finances publiques.

La parole est donnée à Guillaume Peltier.

Monsieur Guillaume PELTIER

Merci, Monsieur le président. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que la situation est difficile, mais je suis très étonné de n'entendre aucun élu s'appuyer sur les derniers rapports de la Cour des Comptes qui pointe les causes de ce que nous vivons aujourd'hui. Nous sommes d'accord sur le constat, nous sommes inquiets sur les conséquences, mais personne ne parle des causes. La Cour des Comptes est très précise : le premier coût qui explique la dette et les déficits sur les trente dernières années, à hauteur de 54 milliards d'euros par an, c'est l'immigration. Je sais que l'extrême gauche a beaucoup de mal à l'accepter, mais vous avez vu dans les votes que les Français sont beaucoup plus lucides que vous. Je sais que la gauche a du mal avec la démocratie. Je ne vous ai pas interrompu, souffrez d'avoir des avis contraires au vôtre, cher monsieur.

La deuxième raison, ce sont les dépenses sociales, le RSA, les arrêts maladie de complaisance, les arrêts de travail de complaisance. Tout cela coûte une fortune : 800 milliards d'euros par an, dont 15 milliards d'euros de fraude sociale identifiés par la Cour des Comptes et par la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale qui comprenait des élus de la gauche et de l'extrême gauche, donc ces résultats sont imparables. On pourrait y ajouter évidemment la bureaucratie, l'obsession fiscale, le trop grand nombre de fonctionnaires, les 490 agences de l'État, le Conseil économique et social, tous ces trucs qui ne servent absolument à rien et qui coûtent un pognon de dingue. Notre rôle, c'est de dire la vérité aux Français. Si l'on veut changer, si l'on veut qu'enfin les travailleurs soient récompensés à la hauteur de leur travail, si l'on veut que les entrepreneurs ne fuient pas à l'étranger parce qu'ils sont épuisés par le socialisme mental et fiscal, si l'on veut tout changer, si l'on veut faire cette révolution, il faut être lucides sur les causes qui nous ont menés à cette situation et je pense que c'est notre rôle de vigie en étant courageux que d'éclairer les Français en disant que si l'on supprime l'immigration, si l'on met fin à l'assistanat, si l'on remet la France au travail, alors nous dégagerons des marges de manœuvre et nous pourrions voir l'avenir de manière plus rose.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je crois qu'on ne va pas se lancer dans des débats, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, on va se calmer. Je voudrais qu'on avance.

Madame Lionella GALLARD

Juste dire qu'on peut voir que la caricature est toujours d'actualité avec Monsieur Peltier.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je suis désolé, on avance. Merci à vous.

1. Approbation du procès-verbal du conseil départemental du 20 juin 2024**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Le dossier n° 1, c'est l'approbation du procès-verbal du conseil départemental du 20 juin 2024. Je vous propose donc d'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil départemental du 20 juin 2024. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Présents : 25

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 4

Absent (s) non représenté (s) : 1

Élodie Péan.

Vote	Voix	Élus
Pour	29	Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Monique Gibotteau) Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Tania André (pouvoir de Maryse Persillard), Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Yves Lecuir (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	
Abstention	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

2. Le fonctionnement des collèges et les actions en faveur de l'éducation et de la jeunesse

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Dossier n° 2, le rapport sera présenté par Claire Foucher-Maupetit sur le fonctionnement des collèges et les actions en faveur de l'éducation et de la jeunesse.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, on va revenir au fonctionnement des collèges et les actions en faveur de l'éducation et de la jeunesse. Ce rapport prévoit notamment pour 2025 d'allouer aux 27 collèges publics une dotation globale de fonctionnement qui représente 1,58 million d'euros, de consacrer une enveloppe de 7 500 € aux collèges publics engagés dans des dispositifs liés au développement de l'enseignement culturel et scientifique, d'attribuer une dotation spécifique à hauteur de 30 000 € au collège Augustin Thierry, la seule cité scolaire que nous avons du département, pour ses dépenses d'énergie, et concernant la restauration scolaire, il vous est proposé de revaloriser en 2025 les tarifs compte tenu de la période budgétaire difficile dans laquelle nous entrons, évoquée précédemment par les groupes.

En effet, l'augmentation des prix de l'alimentation ainsi que la nécessité d'atteindre les objectifs de la loi Egalim concourent à la hausse du coût de production des repas dans les collèges et malgré l'apport financier du département grâce au fonds de péréquation, le maintien à l'identique des tarifs de la restauration crée un déséquilibre financier sur le service de restauration et d'hébergement des établissements. Depuis cinq ans, les tarifs de restauration scolaire n'ont pas évolué malgré un contexte de très forte inflation. Le coût de revient complet d'un repas en 2019 était de 7,60 € et nous sommes en 2024 à 8,90 €, soit une augmentation de 17 % en corrélation avec le chiffre de l'inflation nationale durant cette période. Cette hausse permettra d'augmenter le crédit nourriture par repas et de continuer à favoriser l'approvisionnement en produits locaux bio et durables, donc de respecter d'autant plus la loi Egalim. Il s'agit d'une augmentation de 0,30 € du ticket-repas qui sera ainsi porté de 3,40 € à 3,70 € pour 2025. Ce prix est comparable au tarif appliqué dans les cinq autres départements de la région Centre-Val de Loire et la contribution des familles sera de 42 % du coût de revient complet d'un repas alors qu'il était supérieur avant, puisqu'il était à 44 % en 2019.

Malgré tout, avec cet effort, il est proposé de maintenir plusieurs dispositifs : le taux de participation des collèges aux charges communes à 15 % pour la demi-pension et à 25 % pour l'internat ; la contribution des collèges aux dépenses de rémunération des personnels du conseil

départemental à 19,5 % ; le taux de contribution au plan d'investissement de restauration scolaire à 2 % des recettes encaissées ; les recettes complémentaires, au vu des 0,30 € supplémentaires par repas, perçues par le département suite à l'augmentation des recettes complémentaires pour moitié sur le fonds départemental de restauration, c'est-à-dire pour aider les familles en difficulté pour le paiement de la demi-pension, et pour moitié sur le fonds de péréquation pour l'achat de denrées alimentaires de qualité. Donc l'augmentation ira encore aux collégiens et bénéficiera à la qualité des repas ; le fonds départemental de restauration est porté à 130 000 € et les dotations correspondantes seront attribuées aux 27 collèges publics ; le fonds de péréquation est porté à hauteur de 225 000 contre 220 000 en 2024, donc il est augmenté de 5 000 €, afin de favoriser l'utilisation croissante de produits locaux et de qualité et de tendre toujours vers les objectifs de la loi Egalim.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire pour cet exposé parfaitement précis et didactique. Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci, monsieur le président. Sur ce dossier, on n'a pas redéposé un amendement qu'on avait déposé ces deux dernières années et qui avait été voté par un nombre important de collègues, mais que vous n'aviez pas soutenu, donc on ne l'a pas redéposé, c'est la question de la tarification sociale de la cantine. Je comprends le sujet de la hausse de 0,30 €, c'est-à-dire qu'on a des repas de qualité, on a des approvisionnements qui augmentent, s'approvisionner en produits bio et en produits locaux a un coût, donc j'entends qu'on doit parfois augmenter le prix de la restauration. Pour autant, je vois bien que vous n'êtes pas complètement à l'aise avec cette hausse, et que vous la compensez par une augmentation du fonds d'aide pour essayer d'en limiter les effets. Je pense que si on passait à une tarification sociale au quotient familial comme le font de très nombreuses collectivités du bloc communal, comme le font d'autres collectivités, départements ou régions, je pense que justement on aurait un taux d'effort qui suivrait l'inflation, une tarification qui suivrait l'inflation et une capacité contributive des familles qui serait fonction également de leurs revenus et qui apporterait plus de simplicité et plus de justice. Je regrette un peu qu'on n'ait pas le courage d'avancer vers cette solution.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Si l'on veut continuer à proposer à nos collégiens des repas équilibrés et de qualité avec des produits locaux, on n'a pas le choix que d'augmenter, mais c'est vraiment très léger, 0,30 €. Cela fait 42 € dans l'année pour les parents. La tarification sociale, dans les moments difficiles que connaissent les départements, cela va être une perte de financement pour le département, c'est clair. Si vous voulez intervenir sur ce sujet, on en a déjà débattu et je pense qu'on peut le voter.

Monsieur Stéphane BAUDU

Une petite question technique. Je ne sais pas si Claire aura la réponse, sur la dotation pour Augustin Thierry concernant les dépenses énergétiques. Je vois que ce qui est prévu pour 2025, c'est un montant de 30 000 € au regard des éléments communiqués en 2023 et je vois globalement une diminution finalement de cette dotation pour 2025 de l'ordre de 10 000 €, si j'ai bien compris et si j'ai bien vu. Je ne m'inquiète pas totalement, mais je me dis qu'en 2023, on n'avait peut-être pas forcément tous les éléments de ce qui se passe en 2024 et en 2025 sur la dépense énergétique. Certes, en 2025 potentiellement, on aura peut-être des baisses ou moins d'augmentation, plus exactement. Je tiens à m'assurer finalement qu'on ne met pas à mal la dotation d'Augustin Thierry pour 2025 sur ces questions énergétiques.

Monsieur Patrick FELDNER, Directeur général adjoint Loir-et-Cher Durable

Ces éléments ont été définis après un échange avec le collège Augustin Thierry. Simplement, les prix d'énergie sont pris en charge par le conseil départemental pour l'ensemble des communes, donc il est normal qu'on verse une compensation à Augustin Thierry.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

La question était sur la différence et le montant qui a baissé. On regarde cela de plus près et on donnera les éléments après. On ne les a pas là en détail, mais je m'engage à ce qu'on les donne par la suite, il n'y a pas de problème. On cherchera. C'est au vu des échanges qui ont eu lieu avec Augustin Thierry, donc on donnera les éléments.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, je vous propose que l'on vote ce dossier n° 2. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Présents : 26

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 4

Monique Gibotteau à Philippe Gouet.
Maryse Persillard à Tania André.
Pascal Huguet à Yves Lecuir.
Marie-Hélène Millet à Stéphane Baudu.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	28	Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Monique Gibotteau) Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Tania André (pouvoir de Maryse Persillard), Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Yves Lecuir (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier.
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	2	Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Résultat : La délibération est adoptée.

3. Le personnel – Mouvements de postes et tableau des emplois permanents

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 3 sur le personnel, les mouvements de postes et le tableau des emplois permanents sera présenté par Catherine Lhéritier.

Madame Catherine LHERITIER

Monsieur le président, mes Chers collègues, c'est un rapport traditionnel. Je vous propose d'approuver ce rapport relatif aux créations et suppressions d'emplois permanents et à la mise à jour du tableau des effectifs, et cela au 1^{er} novembre 2024. Il s'agit bien évidemment de prendre en compte les flux de départs et d'entrées d'agents afin d'assurer la continuité du service à périmètre constant. Bien évidemment ces mouvements au tableau des effectifs n'entraînent pas d'inscription



Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je ne vois pas de question, donc je soumetts ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Présents : 26

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 4

Monique Gibotteau à Philippe Gouet ; Maryse Persillard à Tania André ; Pascal Huguet à Yves Lecuir ; Marie-Hélène Millet à Stéphane Baudu.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
Pour	30	Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Monique Gibotteau) Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Tania André (pouvoir de Maryse Persillard), Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Yves Lecuir (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	
Abstention	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

4. Création du budget annexe de production d'énergie photovoltaïque

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vais présenter ce dossier puisque Pascal Huguet est absent.

Mes Chers collègues, depuis 2022, le département a engagé un programme de déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments départementaux qui le permettent ; le site des archives départementales de Vineuil est déjà équipé ainsi que plusieurs collègues.

Une deuxième phase de déploiement se poursuit. Le premier objectif de ce programme est de favoriser l'autoconsommation tout en valorisant le surplus de production via la revente sur le réseau. Suite à l'obligation réglementaire d'individualiser la gestion du budget consacré à l'activité de production d'énergie photovoltaïque, il est proposé la création du budget annexe lié à cette activité.

Je soumetts ce rapport n° 4 au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Présents : 26

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 4

Monique Gibotteau à Philippe Guet.
 Maryse Persillard à Tania André.
 Pascal Huguet à Yves Lecuir.
 Marie-Hélène Millet à Stéphane Baudu.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
Pour	30	Philippe Guet, Philippe Guet (pouvoir de Monique Gibotteau) Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Tania André (pouvoir de Maryse Persillard), Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Yves Lecuir (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	
Abstention	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

5. Situation financière des AP/CP et des AE/CP – Seconde décision modificative 2024**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Claire de présenter ce rapport.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci, président. Avant la présentation de la DM2, mes Chers collègues je vous propose d'approuver le projet de délibération qui est joint au rapport relatif à la modification des autorisations de programme, ce qu'on appelle les AP, et les autorisations d'engagement, les AE, telles qu'elles sont présentées dans les annexes n° 1 à 4 au projet de la délibération. Le solde des mouvements opérés sur les AP et les AE s'établit ainsi : AP de dépenses du budget principal : + 6,25 millions d'euros. Les AE de dépenses au budget principal : - 289 500 € ; AP de recettes du budget principal/ + 4,8 millions d'euros.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Je ne vois pas de question, donc je soumetts ce dossier n° 5 au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Présents : 26

Philippe Guet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 4

Monique Gibotteau à Philippe Guet ; Maryse Persillard à Tania André ; Pascal Huguet à Yves Lecuir ; Marie-Hélène Millet à Stéphane Baudu.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
Pour	30	Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Maryse Persillard), Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Yves Lecuir (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	
Abstention	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

6. Seconde décision modificative 2024 et éléments financiers

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Mes Chers collègues, vous allez avoir un diaporama avec des slides. On l'a rappelé tout à l'heure, on l'a déjà longuement évoqué au travers de vos prises de parole précédentes, c'est dans un contexte particulier que je vous propose cette présentation du projet de DM2, qui se trouve, on l'a dit tout à l'heure et cela a été approuvé, orphelin des traditionnelles orientations budgétaires, mais il était effectivement plus sage de les reporter. La gravité de la situation budgétaire dans laquelle se trouvent tous les départements a conduit le président à différer le débat des orientations budgétaires 2025 à la session de décembre, voire à celle de janvier, et à repousser au mois de février l'adoption du budget primitif pour 2025. Nous espérons tous qu'un dialogue mature s'amorce au plus vite entre les départements de France et le nouveau gouvernement pour faire émerger des perspectives sérieuses de financement de nos politiques, notamment, on l'a dit, dans le domaine des solidarités. Vous remarquerez que le fond d'écran est moins bleu qu'avant et nous y avons apporté quelques nuages. Ce n'est pas une économie sur l'encre, mais c'est un peu plus nuageux qu'avant au vu de la situation.

Cette première diapositive présente l'équilibre général de cette seconde décision modificative qui se concrétise par l'ajustement à la baisse d'environ 1 % par rapport au budget voté pour l'année 2024, c'est-à-dire le budget primitif et la première décision modificative. Vous avez à chaque fois sur l'ensemble de la diapositive les équilibres entre le fonctionnement, les investissements et l'équilibre de la DM2, avec les - 4,5 millions d'euros.

La section de fonctionnement présente un léger excédent avec une évolution des dépenses de 3 millions d'euros et des recettes de 3,9 millions d'euros. Cela contribue positivement au niveau de l'épargne 2024 de la collectivité et permet une réduction du besoin d'emprunt identifié au moment du budget supplémentaire. Toutefois, j'aurai l'occasion de le détailler lors du commentaire d'un prochain écran, une partie des recettes complémentaires de fonctionnement n'est malheureusement pas pérenne.

Concernant la section d'investissement, elle affiche pour sa part un repli en dépenses et recettes qui est largement corrélé en intégrant les réfections de l'emprunt d'équilibre. Assez classiquement, la baisse des dépenses due à des décalages de projets induit évidemment un décalage des recettes. À chaque fois, je ne reprends pas l'ensemble des montants, vous avez les montants sur les diapositives concernant les dépenses et les recettes et on retrouve bien en titre la section d'investissement et précédemment, c'était la section de fonctionnement. Les évolutions des deux sections d'investissement et de fonctionnement conduisent désormais le budget 2024 cumulant toutes les étapes budgétaires de l'année à un équilibre de 395,6 millions d'euros en fonctionnement et de 75,7 millions d'euros en investissement. Ce sont les deux montants importants à retenir pour notre budget.

L'écran suivant vous permet d'appréhender la composition de l'équilibre global de la décision modificative, comme on a l'habitude de le faire, vous avez sur le haut tout ce qui concerne l'investissement, le capital de la dette, l'épargne brute avec les deux dépenses de fonctionnement et

les recettes de fonctionnement, et vous voyez que l'épargne brute diminue avec l'équilibre égaré des budgets annexes que vous avez vers le bas des histogrammes.

Je vous propose de rentrer plus avant dans le détail des éléments globaux précédemment évoqués. Au fur et à mesure des commentaires cela va s'afficher au tableau. En dépenses de fonctionnement, hors équilibre, je ne parle pas des budgets annexes, cette décision modificative conduit à une augmentation des crédits de 2,9 millions d'euros. Le secteur des solidarités nécessite un ajustement à la hausse d'environ 2,7 millions d'euros, essentiellement sur les domaines du handicap et de la dépendance. C'est notamment l'allocation PCH qui motive cet abondement. Les secteurs des infrastructures, des collèges et des routes évoluent de plus 230 K€ du fait notamment de l'accroissement du nombre d'élèves transportés, + 120 000 €.

Les autres dépenses affichent une réduction de 160 000 €. Concernant les recettes de fonctionnement, il s'agit essentiellement d'ajustements liés aux notifications définitives de l'État et de recettes complémentaires dans le secteur des solidarités pour 3,1 millions d'euros correspondant notamment à des soldes de dotations CNSA et à des recouvrements sur successions. Je souligne que nous bénéficions d'une recette complémentaire de 1,6 million d'euros au titre du fonds national de péréquation des DMTO dont on a parlé tout à l'heure. C'est une heureuse nouvelle pour 2024, mais malheureusement, elle ne se renouvellera pas en 2025. Devant la gravité des difficultés budgétaires des départements, le comité des finances locales a décidé de libérer l'intégralité des mises en réserve effectuées ces dernières années, il s'agit donc de l'ultime levier qui pouvait être activé.

Enfin, et c'est une mauvaise nouvelle que nous esquissions déjà lors de notre séminaire budgétaire de septembre, mais on l'a expliqué collectivement tout à l'heure, il nous faut revoir notre prévision de TVA. Les récentes annonces gouvernementales ainsi que les publications des rapports de conjoncture économique de la Banque de France et de la Banque postale nous incitent à la prudence sur les recettes anticipées de la fraction de TVA. Une baisse de 2 millions d'euros est donc intégrée dans cette DM2 au titre de cette recette qui devient un vif motif d'inquiétude. De plus, et cela change pratiquement d'heure en heure, selon les dernières informations issues du PLF, l'État entend nous priver de toute dynamique en 2025 sur la TVA qui fait partie, avec les DMTO, des deux blocs importants de recettes sur notre budget.

J'en viens maintenant à une diminution des dépenses d'investissement qui s'explique pour partie par le décalage des avances sur le marché de la passerelle et par ailleurs sur des décalages d'appels de paiement dans le domaine des subventions. Les communes et les EPCI étant également confrontés à ces décalages de subventions, ce que nous vivons, les autres collectivités le vivront également, cela a été rappelé.

Enfin, la diminution des recettes d'investissement s'explique en grande partie par le décalage en lien avec le projet de la passerelle sur la Loire.

J'en termine en vous indiquant qu'à l'issue de cette seconde décision modificative, et au regard de l'ensemble des éléments dont nous disposons à ce stade de l'année 2024, l'équilibre final du compte administratif consommera l'intégralité du résultat cumulé des exercices précédents, ainsi qu'un emprunt de clôture conséquent de l'ordre de 20 à 25 millions d'euros. Voilà pour la présentation de ce dossier. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire pour cette présentation qui dessine une trajectoire préoccupante. Je vous donnerai la parole si vous souhaitez. Juste un mot. Je suis en train de voir ce qui va se passer pour le BP 2025, l'équation va être redoutable. Cela fait plusieurs semaines que les services travaillent sur des propositions d'économies et au final, nous avons, avec ces économies, proposé une épargne brute qui pourrait être au minimum réglementaire et une épargne nette qui ne serait plus que d'un million d'euros, ce qui serait inédit pour nous. Maintenant, si l'on rajoute les dispositions du PLF, l'équilibre du BP 2025 est tout simplement impossible. On peut penser qu'on pourrait avoir une épargne brute négative avec une épargne nette qui nous ferait plonger à - 14 millions d'euros. Voilà la situation et les perspectives pour 2025 si rien n'est corrigé par le Premier ministre. Y a-t-il des demandes de prise de parole avant le vote ?

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Je voudrais remercier les services pour l'ensemble du travail qu'ils ont eu beaucoup d'allers et retours pour présenter cette décision modificative et faire en sorte que cela se passe au mieux pour les budgets.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Une question de Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je suis désolé, je ne pensais pas être le seul à intervenir. Je voudrais comprendre et je l'ai dit dans mon propos introductif, je vois l'augmentation affichée de 2,7 millions sur l'action sociale, mais qui est quand même vraiment en trompe-l'œil, cela a été expliqué, parce qu'il y a les crédits en augmentation sur la PCH. Je vois qu'on va diminuer à hauteur de 1,2 million les crédits au titre de l'allocation du RSA et qu'on baisse d'un million d'euros les crédits au titre des frais d'hébergement des maisons d'enfants à caractère social (MECS) et de 600 000 € les charges afférentes à la rémunération des assistants familiaux. Il me semble que ce sont des secteurs qui ont quand même beaucoup fait parler ces derniers temps, à la fois au niveau national pour ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance, et au niveau local pour ce qui concerne l'hébergement et l'accompagnement des enfants à héberger. Je ne comprends pas qu'on baisse à ce niveau ces crédits et encore une fois, ce ne sont pas que des ajustements techniques. Quand on est sur des montants comme cela, derrière cela aura des conséquences pour les personnes qui étaient prises en charge par le département dans le domaine social. Je trouve que c'est un très mauvais signal. On considère que cette DM2 s'inscrit aussi dans les orientations budgétaires du budget, donc on ne votera évidemment pas cette DM2.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Florence souhaite apporter une réponse qui sera complétée par le directeur général des services, Cyrille Bonvillain.

Madame Florence DOUCET

Je laisserai Cyrille développer sur la partie technique. Juste concernant notamment le domaine de l'aide sociale à l'enfance. Benjamin, on est vraiment sur une notion technique dans le cadre de la tarification. Nicodème Beaudier (directeur enfance-famille) a vu l'ensemble des maisons d'enfants à caractère social. On a fixé un taux d'évolution. Hier, j'étais aux vingt ans du SAMEP (service d'accompagnement maternel et parental) avec les équipes de la direction enfance-famille, on a rencontré Monsieur Bordas qui est lui aussi impacté sur l'hébergement. Nicodème avait fixé un cap et tu vois, Monsieur Bordas nous disait que pour le CDEF (centre départemental de l'enfance et de la famille), il pensait conclure un exercice en déficit et en réalité, il sera excédentaire. Effectivement, ce n'est pas la volonté de diminuer pour diminuer, c'est tarifier autrement. Tu me diras qu'on devrait mettre le paquet, oui malheureusement je suis la première à le déplorer. En ce moment, l'ASE fait la une, avec notamment le procès à Châteauroux, cela entraîne tout un tas de choses autour de cela. Pour autant, on a des ambitions qu'on continue à afficher, on a eu il y a quelques semaines un appel à projets concluant pour le village d'enfants, donc on continue à investir dans l'aide sociale à l'enfance. Les moyens se mettent ensuite en place un peu différemment. Ils se réajustent. J'espère t'avoir rassuré, Benjamin.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Cyrille va compléter.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, directeur général des services

Merci Monsieur le président. Une courte intervention pour compléter ce qu'a dit Florence Doucet à l'instant. J'aimerais vous redire à tous que l'aide sociale à l'enfance mobilise 49 % de moyens supplémentaires en 2024 par rapport à il y a quatre ans. Plus 49 % de moyens qui ont été investis dans cette politique majeure, du fait de l'augmentation des coûts et de l'augmentation du

nombre des jeunes accompagnés. C'est absolument fondamental à exprimer. Je remercie, comme Florence Doucet l'a fait, Nicodème Beaudier et ses équipes pour le très gros travail de concertation qu'il ont mené cette année avec les MECS pour essayer de plafonner le + 2,5 %. Cela a été une négociation importante qui permet quand même aujourd'hui aux MECS de voir venir. Comme l'a dit Florence, il n'y a pas de cessation de paiement. Sur les assistants familiaux, vous avez peut-être vu une baisse importante de 600 000 €, mais c'est malheureusement pour la raison suivante : on n'arrive pas suffisamment à recruter d'assistants familiaux. On en est à 222 actuellement au tableau des effectifs. On aimerait bien pouvoir dépenser cet argent et on prévoit l'an prochain pour pouvoir recruter de nouvelles familles d'accueil.

Enfin, sur le RSA, puisqu'a été également évoqué le domaine de l'insertion, il y a une diminution de crédits de 1 200 000 € prévue. C'est plutôt une bonne nouvelle puisque cela correspond à des remises à l'emploi ou des sorties du dispositif qui nous permettent de supprimer, en cette fin d'année 2024, ces crédits qui ne seront donc pas utilisés au titre du RSA. On peut donc aussi donner un coup de chapeau aux équipes qui accompagnent les bénéficiaires sur le terrain, notamment nos conseillers en insertion professionnelle qui font un boulot extraordinaire depuis janvier 2024 pour pouvoir remettre à l'emploi ces bénéficiaires en appui notamment sur nos nouveaux conseillers en insertion professionnelle.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous propose à présent de passer aux opérations de vote. Benjamin, nous avons effectivement un amendement que tu as proposé avec Hanan et qui a été remis sur table aux conseillers.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci. J'ai déposé un amendement parce que je ne passe pas mon temps à proposer des dépenses supplémentaires, je me soucie aussi de pouvoir trouver des recettes supplémentaires pour notre collectivité. J'ai appris récemment que la préfecture de Loir-et-Cher, le bâtiment de la préfecture, ainsi que le palais de justice, étaient des propriétés du département. Et les sous-préfectures ? Je n'avais pas cet élément. Je me suis donc intéressé au loyer ou à la redevance qu'on demandait à monsieur le préfet ou à monsieur le président du tribunal judiciaire pour l'occupation de ces bâtiments. J'ai appris qu'il est à la charge du préfet et du président du tribunal de pouvoir entretenir les locaux, mais qu'ils ne versaient aucun loyer et aucune redevance. Je sais que l'État n'est pas toujours bon payeur puisqu'on a bien vu récemment le fait que des communes étaient confrontées à des défauts de paiement des loyers sur les gendarmeries, notamment, mais je pense qu'ici on a un État qui se veut exemplaire et qu'il me semblerait tout à fait juste que monsieur le préfet et monsieur le président du tribunal judiciaire puisse s'acquitter d'un loyer ou d'une redevance pour l'occupation du patrimoine départemental, mais évidemment je pense qu'il faut qu'on trouve des recettes partout.

C'est pour cela que j'ai déposé un amendement consensuel et que je vous propose d'interpeller ensuite monsieur le préfet pour lui demander un loyer. Peut-être au titre de l'année 2025 uniquement.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, en espérant qu'il paye aussi bien que pour les gendarmes.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

« *Considérant la nécessité de disposer de nouvelles recettes pour compenser les baisses de dotations de l'État, il est demandé aux services préfectoraux ainsi qu'aux services du ministère de la Justice le versement d'un loyer annuel fixé par le service des Domaines.* ». Je nous invite donc à nous tourner vers la sagesse du service des Domaines.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien. Mon cher Benjamin, ta proposition est intéressante, mais elle est inapplicable également. On est sous le coup d'un article 13 de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 qui dispose la

chose suivante : « *Les immeubles ou parties d'immeubles départementaux locaux affectés au fonctionnement de l'administration préfectorale, préfectures, sont mis à disposition de l'État à titre gratuit à partir à compter du 1er janvier 2025. L'État prend à sa charge les travaux d'entretien et les grosses réparations incombant au propriétaire, il possède tous pouvoirs de gestion et le cas échéant agit en justice au lieu et place du propriétaire.* »

Le tribunal a réalisé des travaux extrêmement importants et le préfet a fait également des travaux. Est-ce qu'on continue à le voter ? Il n'est pas juridiquement possible.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je veux bien retirer cet amendement s'il n'est pas juridiquement possible, mais j'invite vraiment les parlementaires à se saisir de cette question. Ce n'est pas possible que l'État continue de nous faire les poches comme cela et en contrepartie puisse continuer à avoir un train de vie parfois à ce niveau.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Monsieur le sénateur, mon cher Bernard, j'espère que tu as entendu cette proposition.

Je vous propose donc à présent de voter ce dossier n° 6 consacré à la seconde décision modificative 2024.

Qui vote contre ? Deux votes contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Deux votes contre.

Présents : 26

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 4

Monique Gibotteau à Philippe Gouet ; Maryse Persillard à Tania André ; Pascal Huguet à Yves Lecuir ; Marie-Hélène Millet à Stéphane Baudu.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	28	Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Monique Gibotteau), Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Tania André (pouvoir de Maryse Persillard), Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Yves Lecuir (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier.
<u>Contre</u>	2	Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
<u>Abstention</u>	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

7. Développement durable – Rapport annuel de la situation départementale et stratégie d'achat

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Ce rapport nous sera présenté par Yves Lecuir, après une intervention de madame Alice Prosper.

Merci, président. Je suis Alice Prosper, chargée de mission, et je vous remercie de me permettre de vous faire une brève présentation du rapport annuel de développement durable pour l'année 2023. Pour rappel, ce document est un document que la collectivité doit publier tous les ans pour dresser le bilan des politiques, des programmes à la fois sur le territoire et en interne sur les sujets de développement durable. Ce rapport annuel sur le développement durable est l'occasion de faire un bilan des grandes avancées des actions que le département a inscrites dans le cadre de son Agenda 2030.

Pour rappel, dans notre Agenda 2030, il y a cinq grands axes qui sont listés ici : protéger le climat, la biodiversité, vivre ensemble, être solidaires et entreprendre de manière responsable. Le rapport annuel de développement durable fait donc le bilan des actions qui sont dans ces cinq axes. Ce que je vous propose pour ne pas être trop longue, c'est de faire un focus sur une, voire deux actions, au sein de chacun de ces axes.

Pour le premier axe, protéger le climat : en 2023 effectivement on a déjà évoqué le sujet, il y a eu notamment l'inauguration du collège de Morée avec la pose de 314 panneaux photovoltaïques. Ces travaux s'inscrivent dans un programme plus global. L'objectif c'est, à terme en 2026/2027, d'installer 27 centrales photovoltaïques pour compenser 100 % de la consommation électrique des collèges d'ici 2027.

Concernant le deuxième axe, protéger la biodiversité : en 2023 pour la première année, le département a créé une reconnaissance départementale pour les projets favorables à la biodiversité. Deux trophées « 41 par nature » ont été remis dans deux catégories, l'un dans la catégorie « entreprise et artisanat » à l'établissement Rayon de Sologne à Langon-sur-Cher et l'autre, dans la catégorie « collectivité », à la commune de Sargé-sur-Braye pour un aménagement mis en place par la collectivité. Ces deux lauréats ont mis en place des projets très intéressants, l'objectif en les reconnaissant et en leur remettant les trophées, c'est vraiment de sensibiliser aux enjeux de protection de la biodiversité et de mettre en avant les initiatives locales avec l'ambition qu'elles en inspirent d'autres.

Le troisième axe de notre Agenda 2030, c'est le « vivre ensemble ». Pour l'année 2023, on peut souligner l'appui que le conseil départemental a apporté aux collectivités dans tous leurs projets de développement d'itinérance douce touristique. En 2023, il y a eu notamment la poursuite des travaux sur le Cher à vélo et le lancement des études pour la liaison entre la voie verte sarthoise et la maison natale de Ronsard. Il est à noter également qu'en 2023, une personne a été recrutée spécifiquement au département pour déployer ces actions d'itinérance douce touristique. Chaque fois, vous avez un petit budget associé, je n'en parle pas, il est à l'écran.

Le quatrième axe, être solidaires, parce qu'effectivement le volet social est un volet important au sein des questions de développement durable, donc en 2023, on peut mettre en avant les actions qui ont été portées auprès des personnes âgées de plus de 60 ans dans les territoires prioritaires.

Un appel à projets a été lancé et à son issue, tout au long de l'année 2023, il y a eu la mise en place de 60 ateliers de prévention sur des sujets divers et variés, donc évidemment sur la santé, le bien-vieillir, le lien social, mais également sur les aidants. Plus de 4 200 bénéficiaires de ces ateliers. Je souhaite également mettre en valeur une deuxième action sur ce volet social qui est le dispositif Clap41 dont vous avez certainement entendu parler. C'est un dispositif qui permet de diffuser gratuitement des films au plus près des Loir-et-Chériens, notamment dans les territoires ruraux. En 2023, 41 projections ont été proposées dans des salles communales pour un budget d'environ 40 000 €. Je tenais aussi à souligner que ce projet a été la semaine dernière lauréat d'un D d'or qui a été remis par le journal des départements. C'est aussi reconnu à l'échelle nationale, donc c'est vraiment bien.

Madame Alice PROSPER

Ce sera corrigé, merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci pour cette présentation. Yves.

Monsieur Yves LECUIR

Merci président. À défaut de faire l'introduction, je vais faire la conclusion. Vous venez, mes chers collègues, d'avoir une présentation extrêmement claire et synthétique des efforts du département en matière de développement durable et je vous invite vraiment à lire et à regarder le document qui a été remis sur table.

Je vais mettre un tout petit focus sur un sujet qui me plaît bien, qui est la commande publique. Je vous recommande la lecture de la page 13 où l'on vous parle du SPASER. Ce drôle d'acronyme, c'est le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables. Pour une fois, c'est en français. Il recense toutes les actions que nous menons pour développer un achat public durable et responsable. Ce document, cet ensemble de normes, s'impose à nous depuis le 1^{er} janvier 2024, donc c'est en cours, et il comporte des objectifs. Je vais aussi citer deux chiffres en matière de commande publique : 55 % de nos marchés ont été réalisés en faveur d'entreprises loir-et-chériennes et 76 % de nos marchés ont été réalisés en faveur d'entreprises de la région Centre-Val de Loire. Notre objectif pour ce qui concerne les entreprises loir-et-chériennes est de passer de 55 à 60 % en 2028. Or, vous savez que la commande publique n'autorise pas à favoriser tel ou tel attributaire. Par contre, les pouvoirs adjudicateurs peuvent développer des moyens pour permettre aux entreprises locales d'accéder plus facilement à la commande publique et à nos appels d'offres. Je ne vais pas être plus long, je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Yves pour cette conclusion. Il n'y a pas de vote, c'est un dont acte. Lionella ?

Madame Lionella GALLARD

Je me suis cette année lancée dans un petit exercice assez intéressant que je vous recommande : faire une comparaison entre le rapport développement durable de l'année dernière et celui de cette année. C'est bien de mesurer les évolutions, les progrès ou au contraire les sujets sur lesquels on n'a pas trop avancé et les nouvelles mesures qui sont mises en œuvre. Juste une toute petite critique, si c'est possible, sur certains indicateurs de l'année dernière à cette année pour les mêmes actions : les indicateurs ont changé, donc c'est difficile d'évaluer une action sur 2022 et 2023 alors qu'on n'a pas les mêmes indicateurs. Si on pouvait avoir les mêmes indicateurs d'une année sur l'autre, ce ne serait pas mal.

Sans être trop longue, je voulais juste souligner de belles performances notamment sur la politique en termes de mobilité douce employeur. On a fait un sacré progrès. On est passés de 25 % à 100 %, donc quand il y a de belles actions, il faut les souligner. Aussi sur la Cité du numérique, qui a permis une accessibilité au numérique, on a bien avancé sur ce projet qui fait partie des projets impactants. On a aussi beaucoup soutenu la filière bois : on est passés de 50 % à 75 % en termes de progression, donc là aussi, c'est plutôt bien, plutôt un satisfecit. J'aurais un petit bémol sur les actions sur lesquelles on n'a pas encore beaucoup avancé, notamment la protection de la ressource en eau. On est toujours à 25 % et c'est vrai que sur ces actions, on sent que le sujet est quand même très compliqué, très préoccupant et je ne sais pas ce qu'on pourrait faire. On n'est pas les seuls à agir, mais je pense que là-dessus il y a peut-être des marges de manœuvre importantes à faire par rapport à l'eau du quotidien. Je soulignerais de nouvelles actions aussi, dont une dont on entend beaucoup parler dans tous les domaines, c'est la simplification des démarches, donc pouvoir mesurer effectivement notre capacité à faire mieux et plus simple, c'est aussi intéressant. Dernière chose sur ce rapport, ce serait bien qu'il soit un tout petit peu plus synthétique parce que c'est un gros morceau. Si on pouvait

avoir une présentation comme on vient de l'avoir sur nos évolutions comparaison entre 2022 et 2023, je pense que cela pourrait être intéressant aussi pour nous de voir nos marges de progrès.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

On va réformer tout cela, c'est une excellente suggestion, tu as raison. Sur l'eau, le préfet avait lancé les Assises de l'eau, donc il y a des thématiques et des ateliers qui doivent se mettre en place. On suit ce dossier proposé par le préfet. Il n'y a pas de vote, c'est un dont acte.

Présents : 26

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 4

Monique Gibotteau à Philippe Gouet.
Maryse Persillard à Tania André.
Pascal Huguet à Yves Lecuir.
Marie-Hélène Millet à Stéphane Baudu.

Absent (s) non représenté (s) : 0

8. Rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département de Loir-et-Cher

Madame Catherine LHERITIER

Mes chers collègues, conformément au code général des collectivités territoriales, et préalablement au débat sur le projet de budget, le président du conseil départemental est tenu de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le rapport qui vous a été communiqué traduit l'ensemble des actions que nous avons pu développer. Bien évidemment, l'égalité entre les femmes et les hommes est un impératif de justice au-delà de la simple exigence légale. Le département de Loir-et-Cher promeut cette égalité à travers des actions concrètes telles que la promotion de l'égalité professionnelle, la lutte contre les violences et le soutien aux mères célibataires. Vous avez pu remarquer à la lecture du rapport qu'il poursuit cet objectif dans l'ensemble des secteurs d'intervention de ses différentes politiques. Des initiatives comme l'Agenda 2030 pour le développement durable et Filles&Sciences illustrent cette volonté. Le rapport sur l'égalité femmes-hommes dans le département fait le point sur les avancées réalisées. Tout en soulignant les défis à surmonter, il appelle chaque citoyen, entreprise et institution à participer activement à cette démarche qui ne peut qu'être portée collectivement. C'est vrai qu'en matière professionnelle, quand on est dans une fonction publique, on a quelques atouts pour favoriser l'égalité. Simplement vous pourrez remarquer à la lecture du rapport que dans différents secteurs, on a mis en place des actions susceptibles de renforcer encore cette égalité entre les femmes et les hommes.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. C'est également un dont acte, il n'y a pas de vote, donc je vous propose de passer au dossier n° 9.

Présents : 26

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Angélique Dubé,

Pouvoirs : 4

Monique Gibotteau à Philippe Guet ; Maryse Persillard à Tania André ; Pascal Huguet à Yves Lecuir ; Marie-Hélène Millet à Stéphane Baudu.

Absent (s) non représenté (s) : 0

9. Avenant n° 3 à la convention de financement entre le syndicat mixte ouvert Val de Loire numérique et le département de Loir-et-Cher

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Chers collègues, en 2018 le montant de la contribution départementale au projet de déploiement du très haut débit porté par le syndicat mixte ouvert Val de Loire numérique avait été estimé à 12,58 millions d'euros. Au vu des coûts réels de réalisation, le montant est ramené à 7,76 millions d'euros. Le SMO Val de Loire numérique doit donc reverser 4,82 millions d'euros au département de Loir-et-Cher, dont 558 394 € conditionnés au versement du solde de la subvention de l'État au titre du Fonds pour la société numérique. L'avenant n° 3 à la convention initiale précise les conditions de remboursement du trop-perçu. On doit avoir un vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Présents : 25

Philippe Guet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 4

Monique Gibotteau à Philippe Guet.
Maryse Persillard à Tania André.
Pascal Huguet à Yves Lecuir.
Marie-Hélène Millet à Stéphane Baudu.

Absent (s) non représenté (s) : 1

Élodie Péan.

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	29	Philippe Guet, Philippe Guet (pouvoir de Monique Gibotteau) Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Tania André (pouvoir de Maryse Persillard), Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Yves Lecuir (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

10. Convention de prestations de services Smart Val de Loire ouvert Val de Loire numérique et le département de Loir-et-Cher

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Toujours dans le numérique, le dossier n° 10 consacré à la conclusion d'une convention de prestations de services Smart Val de Loire entre le SMO Val de Loire numérique et le département. Le syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique est entré dans une phase d'accompagnement des territoires pour les inciter à développer de nouveaux usages. Le projet de Smart Territoire consiste à déployer une infrastructure de base sur le territoire départemental qui permettra ensuite aux collectivités d'installer 292 antennes LoRa destinées à collecter différentes informations via des objectifs connectés pour par exemple faire de la télérelève des compteurs d'eau, détecter également les fuites importantes d'eau sur les secteurs, gérer l'éclairage public. Pour assurer le déploiement du Smart Territoire, le SMO propose un catalogue de services et a modifié ses statuts pour introduire une nouvelle compétence facultative qui permet aux partenaires intéressés de bénéficier des services et de coûts d'exploitation moindres. Il vous est donc proposé d'adhérer à cette compétence facultative, de fixer le montant de notre contribution à l'investissement à 270 000 €, de vous prononcer sur le contenu de la convention en précisant les conditions d'intervention du département en investissement. C'est l'évolution. Il y a un vote. Une question de Lionella.

Madame Lionella GALLARD

C'est plus une question. Je trouve très bien qu'on aille vers des objets connectés, mais je m'interroge cependant sur les compétences des uns et des autres, notamment des intercommunalités, des communes et des syndicats pour tout ce qui est captation des données, relevé des compteurs, etc. On a pu vérifier dans l'expérience pratique que derrière, il y a des problématiques d'analyse de données qui font que, quand bien même un compteur était équipé, il n'y a pas les logiciels ou les logiciels sont différents d'une structure à l'autre pour analyser ces données. Deuxième chose, notamment au niveau d'Agglopolys, il est prévu aussi le déploiement d'antennes pour le relevé des compteurs d'eau, je m'interroge sur le doublon entre les compétences des intercommunalités, des syndicats, etc., et la compétence du SMO Val de Loire numérique. Donc un peu de concertation à mon avis ne serait pas préjudiciable.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C'est quand même un service qui est rendu aux collectivités. Notre dispositif ne finance que les antennes. Il y a une expérimentation qui est intéressante, faite par la communauté de communes du pays de Chambord.

Monsieur Bernard PILLEFER

Pour rassurer notre collègue Lionella, bien entendu le programme de déploiement de la fibre était un premier objectif, mais initialement et dès le départ, j'avais indiqué en tant que président de Val de Loire numérique qu'il fallait aussi y associer les travaux sur les usages, et je me réjouis qu'en effet ce travail soit fait. Je souhaite dire que l'ensemble des intercommunalités sont membres de ce syndicat mixte et interviennent bien entendu dans l'élaboration des programmations. Donc la concertation n'est pas à faire, elle existe déjà, et c'est le concept même de ce syndicat mixte qui fait que nous travaillons depuis toujours de concert avec la région, les deux départements (Loir-et-Cher et Indre-et-Loire). Je rappelle que c'était aussi l'une des raisons qui nous a conduits aujourd'hui à constater un coût moindre parce qu'on a su mutualiser justement nos interventions sur deux départements et que les communautés de communes et d'agglomérations sont membres de cette structure et participent très largement aux décisions. Avoir déployé, c'est une chose, mais mettre en place des services auprès des collectivités, en mutualisant justement les décisions, je pense que c'est une bonne chose. Cette mutualisation entre départements, région et EPCI, cela a permis d'avoir des coûts moindres et d'aller chercher des financements complémentaires de l'État et de l'Union européenne en complément, ce qui a permis de réduire le coût à la charge des départements et des intercommunalités. Voilà l'histoire.

Merci Bernard pour ce dossier que tu maîtrises totalement
n° 10. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Présents : 25

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 4

Monique Gibotteau à Philippe Gouet.
Maryse Persillard à Tania André.
Pascal Huguet à Yves Lecuir.
Marie-Hélène Millet à Stéphane Baudu.

Absent (s) non représenté (s) : 1

Élodie Péan.

Vote	Voix	Élus
Pour	29	Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Monique Gibotteau) Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Tania André (pouvoir de Maryse Persillard), Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Yves Lecuir (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	
Abstention	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

11. Adoption du schéma des solidarités 2024-2028

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant à l'examen du dossier consacré au schéma des solidarités 2024-2028.

Chers collègues, aujourd'hui nous avons l'opportunité de franchir une étape décisive pour notre département en votant le schéma des solidarités 2024-2028. Nous engageons le Loir-et-Cher sur la voie d'une transformation profonde en faisant de la solidarité le pilier de notre action publique. Ce schéma, fruit d'un travail collectif exceptionnel, est bien plus qu'une feuille de route, il est la clé de voûte de notre ambition pour un Loir-et-Cher plus juste, plus solidaire et plus inclusif. Nous avons entre les mains un projet abouti porteur d'espoir et d'avenir pour tous les habitants, quel que soit leur âge, leur situation ou leur lieu de vie. Il incarne notre vision d'un département où chacun trouve sa place et peut s'épanouir pleinement. C'est un projet de société que nous allons porter ensemble jusqu'en 2028, un projet où la solidarité n'est pas seulement un mot, mais une réalité tangible au quotidien. Il engage notre responsabilité de garantir les mêmes droits et opportunités à tous nos concitoyens, quelle que soit leur situation. Face aux transformations et défis économiques, démographiques et sociétaux que nous connaissons, ce schéma est une réponse claire et ambitieuse pour renforcer notre cohésion sociale et territoriale. Il est fondé sur trois axes stratégiques majeurs : renforcer l'autonomie et la capacité d'agir des personnes en situation de fragilité ; prioriser la prévention et l'accompagnement le plus tôt possible et à tous les âges ; adapter nos actions aux besoins réels et aux spécificités territoriales.

Ce schéma est un engagement fort pour répondre aux besoins de nos concitoyens, qu'ils

soient jeunes ou âgés, en ville ou en zone rurale. Ce schéma se décline en 15 actions phares pour 2024-2025 et 15 actions phares pour 2025. Chaque action apporte un soutien aux personnes identifiées sur notre territoire et s'appuie sur un diagnostic précis et complet des besoins des personnes concernées, des citoyens, des partenaires et des professionnels des solidarités. Il se structure autour de trois volets complémentaires :

- Le volet départemental, avec la définition des orientations stratégiques pour 2024-2028 ainsi que des objectifs et actions concrètes autour des grandes étapes du parcours de vie et de santé des personnes en situation de fragilité. L'objectif principal est de favoriser l'inclusion dans la société, et d'apporter des réponses adaptées aux difficultés rencontrées, quel que soit le lieu de vie ;
- Le volet sectoriel, avec des réponses spécifiques pour six secteurs clés des solidarités : enfance-famille, autonomie, insertion-emploi, habitat-logement, santé, inclusion numérique ;
- Le volet territorial, avec la définition des grands défis territoriaux à relever sur chacun des trois territoires Nord, Centre et Sud, issu d'un diagnostic territorial et populationnel.

Ce socle est indispensable pour la définition en 2025 des actions concrètes à mettre en œuvre afin de répondre aux besoins locaux identifiés. Ce schéma est le reflet de notre capacité collective à apporter des solutions concrètes en lien direct avec les besoins spécifiques des citoyens en situation de fragilité, quel que soit leur âge. Nous avons choisi un schéma évolutif ajusté chaque année aux besoins et au contexte, avec une gouvernance dynamique entre le local et le départemental. Ce schéma repose sur une charte d'engagement commun et un copilotage avec l'État, impliquant 14 décideurs et financeurs. Cela nous permettra de répondre de manière réactive et concertée aux besoins de nos concitoyens. Ce schéma démontre notre engagement collectif à anticiper les besoins de demain et à apporter des réponses adaptées innovantes et plus réactives, car coordonnées sur les territoires. Pour répondre aux attentes et aux besoins de notre territoire, il est indispensable que nous mobilisions les moyens financiers nécessaires. Le déploiement de ce schéma nécessite un engagement financier fort et partagé. Bien que le contexte budgétaire soit contraint, il est de notre responsabilité collective de mobiliser et de sécuriser les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre. Chaque euro investi doit être utilisé au service des plus fragiles, sans compromettre les équilibres financiers de notre département.

Ce vote est un acte fort, un engagement pour garantir un avenir meilleur à nos concitoyens. En adoptant ce schéma, nous anticipons une amélioration de l'accès aux services publics, une réduction des inégalités sur le territoire et une meilleure inclusion dans la société. Ce schéma impactera positivement la qualité de vie, la cohésion sociale de notre territoire. En votant ce schéma, nous choisissons d'agir pour un département plus solidaire, plus inclusif et plus résilient.

Pour conclure, je tiens à remercier chacun d'entre vous ainsi que tous les partenaires, les professionnels des solidarités et du département pour l'engagement et l'énergie mis dans ce projet.

Ensemble, nous avons construit un schéma qui reflète véritablement les attentes et les besoins de notre territoire. Inspirés par les propos de Nelson Mandela sur l'unité des solidarités, nous savons qu'une société unie avance plus efficacement vers le progrès social et humain. C'est cette unité que nous devons construire aujourd'hui autour des Loir-et-Chériens les plus fragiles. Ensemble, faisons le choix d'une solidarité active et engagée. Ce schéma est notre feuille de route commune pour ensemble relever les défis d'aujourd'hui et de demain et bâtir un Loir-et-Cher plus juste, plus humain et plus solidaire.

Je donne à présent la parole à Stéphane Cadoret et Stéphanie Magnain-Thill pour une présentation à deux voix.

Monsieur Stéphane CADORET, directeur général adjoint en charge des solidarités

Merci, Monsieur le président, je suis ravi de présenter ce schéma des solidarités qui correspond à deux ans de travail. Vous connaissez notre engagement sur le secteur des solidarités à essayer de faire en sorte de répondre effectivement aux besoins des populations. C'est fondamental.

Je tiens d'abord à souligner la présence nombreuse ce matin de nos collègues de la DSA Loir-et-Cher, cela montre aussi leur engagement. On est dans une adhésion collective, c'est un travail commun et je vous remercie pour l'excellence du travail qui nous a conduits à avoir un schéma qui aujourd'hui nous paraît pouvoir répondre aux besoins. Nous avons l'opportunité évidemment de présenter aujourd'hui ce schéma, le résultat de travaux réalisés qui visent à répondre aux besoins réels et concrets, vous l'avez dit monsieur le président, des Loir-et-Chériens en situation de fragilité dans leur parcours de vie et de santé.

Ce schéma a fait l'objet d'une communication régulière aux différentes étapes de son élaboration depuis le 6 février 2023, date du lancement de son élaboration, jusqu'à ce jour. Il est rédigé en trois parties, vous le savez. Chaque volet est composé d'orientations, d'objectifs, d'actions et de priorités pour 2025. Le résultat de nos travaux, c'est un plan d'action 2024-2025, notamment, puisque comme le président l'a dit, on est dans un schéma qui vit, donc 163 actions à ce titre. Ce plan est en parfaite cohérence avec les objectifs de notre projet de mandature « le Loir-et-Cher en action », les orientations de nos partenaires des solidarités et les besoins et attentes des Loir-et-Chériens qui ont été consultés, qui ont été impliqués dans nos travaux. Ce schéma a été coconstruit directement avec l'ensemble des parties prenantes.

Les objectifs qui sont identifiés en bas, vous les avez : renforcer les liens sociaux et l'inclusion ; améliorer la qualité de vie ; anticiper et prévenir ; sensibiliser et accompagner ; se coordonner et soutenir les plus fragiles ; simplifier l'accès aux droits et aux services ; vous l'avez évoqué, Monsieur le président, observer, évaluer et mesurer l'impact, c'est fondamental pour les actions que l'on mène ; expérimenter et innover dans le cadre de l'innovation sociale, adapter les réponses aux besoins et aux réalités ; et c'est bien sûr impliquer, concerter et faire participer.

Le diagnostic d'abord, puisqu'on fonde un projet d'abord et avant tout par la mise en œuvre d'un diagnostic, diagnostic qui a été partagé. Donc ce schéma est un schéma au service des personnes en situation de fragilité. Nous avons donc établi un diagnostic des fragilités du schéma des solidarités, un diagnostic des fragilités départementales et des diagnostics centrés sur les trois territoires Nord, Centre et Sud. Son socle, ce sont donc ces cinq diagnostics et un plan d'action construit autour de trois axes stratégiques, fils de notre action. Ce schéma a été élaboré avec la participation de plus de 800 citoyens et 300 partenaires. Ce schéma est bien plus qu'un plan, c'est une feuille de route pour guider notre action en 2025 et dans les années qui suivront.

Madame Stéphanie MAGNAIN-THILL, Directrice de projet en charge du développement et de la modernisation de l'action sociale et de la santé

Pour ce plan d'action, déjà quelques mots. Nous vous avons dit que c'était 163 actions. Nous ne vous présenterons pas ce matin les 163 actions de notre plan d'action. Nous avons fait le choix de vous présenter le plan d'action 2025 autour de 15 actions phares déterminantes qui auront un impact direct sur la vie concrète des Loir-et-Chériens. Dans ces 15 actions concrètes, ce sont nos priorités 2025, ce sont nos réponses concrètes aux différents besoins réels identifiés. Cela ne veut pas dire que les autres actions que nous ne vous présenterons pas aujourd'hui ne seront pas mises en œuvre en 2025 et nous viendrons dans un an vous en rendre compte.

Nous avons dans un premier temps construit nos réponses départementales du volet 1 autour de trois axes, mais surtout autour des besoins du parcours de vie et de santé que nous avons construit autour de cinq grandes étapes de vie : la périnatalité-natalité et parentalité ; la petite enfance ; l'enfance et la jeunesse ; l'âge adulte et l'insertion ; l'avancée en âge et l'autonomie, et accompagner la vie jusqu'à la fin. Autour de ce parcours de vie et de ses grandes étapes, nous allons vous présenter nos priorités 2025. Nos priorités 2025 départementales sont construites autour de trois axes.

Le premier axe : favoriser la capacité d'agir et rendre autonome. Nous faisons le choix et nous avons la volonté de rendre les Loir-et-Chériens acteurs-auteurs de leur parcours de vie et de leurs choix de vie. Nous avons donc mis en avant deux grands objectifs sur cet axe 1.

Le premier, c'est encourager la participation et l'implication des personnes concernées dans nos travaux. Nos deux grandes priorités, c'est donc les associer activement à l'amélioration des services, au développement social de leur territoire et à l'évolution des politiques des solidarités, mais c'est aussi et surtout, pour être toujours au plus près de leurs besoins, les impliquer dans les décisions et les instances du schéma.

Deuxième objectif, améliorer en continu la qualité des accueils des solidarités. Deuxième attente forte dont ils nous ont beaucoup parlé lors des consultations. Nos priorités sont donc de centraliser et d'optimiser l'accueil téléphonique : nous avons aujourd'hui un numéro social unique qui a été déterminé pour pouvoir faciliter et mieux orienter. Nous avons aussi la volonté de renforcer l'accueil physique de proximité et améliorer l'accès aux services de premier niveau, au travers des 12 maisons des solidarités aujourd'hui, mais également de moderniser les accueils physiques et adapter les espaces notamment à la confidentialité des entretiens (attente forte également des citoyens). Enfin bien évidemment, nous voulons faciliter l'accès aux services numériques et accompagner dans les démarches en ligne.

L'Axe 2, très important, vise à faire de la prévention une priorité. Il faut que nous puissions anticiper, favoriser le repérage des fragilités et des difficultés le plus tôt possible à tous les âges de la vie. Il faut sensibiliser à la prévention et à son utilité. Il faut développer des accompagnements adaptés et personnalisés, c'est le fameux sur-mesure et bien évidemment pour pouvoir mieux accompagner, nous soutenons nos professionnels, nous les formons et les acteurs locaux à la prévention. Pour être toujours dans l'action, mais aussi parfois dans la nécessité de réagir face à une dégradation sociale, nous mettons en place une veille sociale renforcée pour toujours anticiper. Une priorité forte qui a été énormément évoquée lors des consultations, c'est la nécessité d'accompagner et de soutenir les aidants pour prévenir les difficultés des personnes fragiles qui les accompagnent. Double impact : on réduit l'épuisement des aidants, on améliore leurs possibilités d'accompagnement de qualité et pour les aider, on réduit la dégradation de leur situation.

Axe 3, s'adapter aux besoins et aux réalités et fluidifier les parcours. On adapte quoi ? Nos services, nos offres, nos dispositifs, pour être toujours au plus près des besoins, des réalités locales et des personnes concernées. Nous avons dans cet axe l'objectif de mieux nous coordonner sur les territoires, les citoyens nous en ont parlé, et de pouvoir mieux les accompagner dans une approche globale plutôt que morcelée comme aujourd'hui. Pour pouvoir être toujours au plus près des réalités et des besoins, nous avons créé une démarche globale de gestion et d'amélioration continue de nos politiques publiques. Pour quoi faire ? Observer, agir, anticiper et évaluer tous les ans les besoins de nos concitoyens et les réalités pour mieux agir et ajuster. Je pense que nous allons devoir expérimenter et innover pour pouvoir fabriquer de nouvelles réponses, et bien évidemment pour être toujours au plus près des besoins et des réalités, on intègre dans ces démarches les citoyens directement.

Petit focus, il était important dans le cadre de ce volet 1 départemental de présenter les actions déjà menées par le département, qui sont mises aujourd'hui en avant dans le cadre de l'inclusion des plus fragiles dans la société. Nous avons véritablement une politique très forte qui nous amène à favoriser l'accès à la lecture pour tous, à faciliter l'accès à la culture et au sport des plus fragiles, notamment des jeunes, de prévenir et de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme et d'accompagner les plus fragiles dans la transition écologique et solidaire. Concrètement, cela veut dire quoi ? C'est lutter contre les inégalités en termes de mobilité, lutter contre la précarité énergétique et lutter pour une alimentation saine, notamment dans nos collèges.

Monsieur Stéphane CADORET, directeur général adjoint en charge des solidarités

C'était le volet 1, transversal départemental, donc maintenant le volet 2 du schéma des solidarités, ce sont les réponses sectorielles par politiques publiques. Vous les voyez affichées à l'écran. L'enfance et la famille, l'autonomie, l'insertion et l'emploi, l'habitat-logement, la santé et l'inclusion numérique. Sachant que s'agissant de l'inclusion numérique, c'est effectivement un sixième axe que l'on a identifié dans le cadre de nos travaux lorsque nous étions tous réunis à Cap Ciné et que c'est fondamental.

Sur les enjeux, le premier axe, c'est l'axe enfance famille, on est sur le parcours de vie.

Les enjeux : évidemment protéger et accompagner les enfants en situation de vulnérabilité, construire des réponses nouvelles à ce titre, soutenir la parentalité, c'est évidemment l'effort primordial qui doit être réalisé et vous l'avez vu tout à l'heure, il faut anticiper, prévenir et donc accompagner les parents, il faut veiller à ce que l'accès à des services de qualité soit réel pour les jeunes enfants et il faut donc améliorer la prise en charge dans les établissements et auprès des accueillants familiaux. Il s'agit aussi bien sûr de souligner et d'accompagner les jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle. C'est la sortie de l'ASE (aide sociale à l'enfance), elle doit se faire dans le courant du parcours de l'ASE, les enfants sont dans ce cas dans un parcours qui est parfois complexe et il faut les accompagner très tôt. C'est une demande forte du conseil de vie sociale, des enfants confiés, de les accompagner très tôt dans l'insertion sociale et professionnelle. Il faut qu'on aille vers cela, il faut qu'ils sortent la tête haute et fiers de l'aide sociale à l'enfance. Aujourd'hui, 25 % des sans domicile fixe sont des anciens enfants confiés, ce n'est plus possible d'accepter cela en France en 2024, donc on doit vraiment travailler là-dessus. 16 actions pour 2024-2025 qui sont autour de réponses à ces enjeux, deux actions phares mises en lumière pour 2025 : développer la *pair-aidance*, cela fait un lien évidemment avec ce qu'on disait tout à l'heure dans le cadre du volet départemental entre parents avec la création de quelque chose qui est un peu innovant et qui n'existe pas, mais on aime cela en Loir-et-Cher, c'est un conseil de vie sociale des parents des enfants confiés. Également innover avec des lieux d'accueil pluri-institutionnels : on a trois projets notamment à ce titre, un projet PJJ-ASE ; un projet handicap-ASE ; et un projet pédopsychiatrie-ASE qui doit répondre effectivement à la prise en charge des enfants qui ont des troubles complexes, ce qui majore les difficultés dans leur parcours de vie. Un axe enfance donc avec une très large implication de l'ensemble des acteurs, évidemment Nicodème (Beaudier), merci à toi pour ton engagement sur cet axe et l'engagement évidemment de l'ODPE (Observatoire de la protection de l'enfance) piloté par Florence Doucet, qui a énormément travaillé avec nous autour de cette thématique.

L'axe 2, c'est l'autonomie. L'un des enjeux majeurs, évidemment, c'est la communication et les réponses de proximité, on l'a vu tout à l'heure dans le cadre de la réponse départementale. Évidemment, il faut qu'on communique et qu'on améliore les réponses de proximité.

Il faut qu'on maintienne à domicile et qu'on soutienne l'autonomie, vous l'avez vu, les contraintes financières, on pourrait en faire une force. On a de l'énergie, on doit mettre cette énergie au profit évidemment du maintien à domicile et du soutien. Il faut accompagner les aidants, vous l'avez vu, la *pair-aidance*, les aidants, c'est vraiment quelque chose d'essentiel, il faut travailler sur cette thématique. On doit maintenant essayer de faire en sorte d'avoir des réponses apportées et développer l'offre d'hébergement adapté. Là aussi, c'est aussi une question de réalité : les gens doivent pouvoir vivre dans des alternatives à l'institutionnalisation, donc à l'EHPAD qui doit être effectivement réservé à la fin de vie puisqu'ils sont de plus en plus médicalisés. On doit voir se développer des habitats qui soient plus ouverts, plus inclusifs et qui doivent s'adapter à la réalité et les contraintes financières des départements aujourd'hui.

34 actions en 2024-2025, deux actions phares pour 2025 : soutenir les aidants avec des solutions de répit pour les aidants notamment et faciliter l'accès aux aides techniques et donc l'idée, c'est de mettre en place une technicothèque adulte. Vous savez que depuis maintenant un peu plus d'un an, on a une technicothèque enfants hébergée à la maison bleue située avenue Maunoury, qui effectivement accélère le processus de prise en charge des aides techniques pour les enfants et qui permet aussi de s'appuyer sur l'économie sociale et solidaire et la recyclerie. L'idée est donc d'aller vers la technicothèque adultes, là aussi pour abaisser le coût de revient de ces aides techniques.

Le troisième axe, c'est l'insertion et l'emploi en inscrivant la politique départementale dans une démarche visant au plein-emploi. C'est bien sûr activer l'insertion sociale et professionnelle dès le plus jeune âge, c'est fondamental. On l'a vu tout à l'heure lorsqu'on parlait des enfants confiés, mais c'est une réalité qui doit être vraie pour chacun. C'est la construction des parcours d'insertion pour les publics fragilisés, notamment dans le cadre de l'insertion sociale et de l'inclusion. Il s'agit également de renforcer les liens entre les acteurs économiques et les professionnels des solidarités. Aujourd'hui, il y a encore un nombre important d'emplois non pourvus en Loir-et-Cher et ce n'est pas tenable face au nombre d'allocataires du RSA également important : donc notre job, c'est de faire en sorte d'accompagner les allocataires du RSA vers le retour à l'emploi dans le cadre d'un engagement réciproque. Donc 18 actions, deux actions phares en 2025 : faciliter la mobilité des bénéficiaires du RSA, on l'a vu tout à l'heure tout simplement par la mise en place de l'action Eurêka que vous avez

votée à l'unanimité et renforcer les actions d'immersion et les visites immédiatement à l'enjeu que je viens d'évoquer sur les liens avec les acteurs économiques.

Sur le quatrième axe centré sur l'habitat et le logement, il faut prendre en compte les orientations du plan départemental Habitat pour tous et du schéma des gens du voyage ; soutenir le développement d'une offre de logements et d'accompagnement adaptés aux plus fragiles. L'un des principaux freins au retour à l'emploi, c'est le logement. Développer des solutions spécifiques d'habitat pour les publics prioritaires, on vient de voir sur l'axe autonomie, notamment, que c'était essentiel de se confronter à la réalité des besoins de logement et c'est également faciliter le parcours résidentiel en lien avec l'emploi. C'est quelque chose d'important sur les territoires, on est là-dessus tout à fait alignés. 14 actions 2024-2025 avec deux actions phares pour 2025 avec la création d'un pack jeune logement-formation-emploi : cela participe directement à la réponse à l'enjeu sur le développement d'une offre aux plus fragiles et aux jeunes et c'est accompagné par une maîtrise de la consommation de l'eau et de l'énergie avec en particulier le développement d'aides à la rénovation.

Sur la santé, c'est un axe nouveau. Vous le savez, la compétence santé est une compétence partagée. Le département peut aller sur la compétence santé bien sûr et c'est donc le plan Santé 41 notamment, mais dans cet axe santé, on va y retrouver l'ensemble des axes liés aux déterminants de santé. Donc on y intègre également la prévention de la perte d'autonomie, la prévention précoce auprès des plus jeunes avant six ans, les questions de périnatalité. Il est fondamental d'avoir à l'esprit que l'axe 5 santé est un axe santé au sens large sur la définition de l'organisation d'aide de la santé. 25 actions en 2024-2025, deux actions phares, le président en a parlé tout à l'heure, c'est la création du guichet unique pour les professionnels de santé, on doit avoir les moyens maintenant de pouvoir répondre à cela. C'est pour les professionnels et les futurs professionnels de santé. Nous participerons aussi à la création d'un gérontopôle régional, le président a également évoqué cela, et vous aurez l'occasion très prochainement d'en délibérer.

Sur l'inclusion numérique, il s'agit dans les enjeux de réduire la fracture numérique et de garantir un égal accès au numérique ; il s'agit de favoriser l'inclusion sociale et professionnelle par le numérique ; il s'agit de faciliter l'accès aux droits et aux services publics et renforcer l'accompagnement et soutenir et accompagner les aidants numériques. Vous voyez que le mot « aidant » est souvent utilisé, mais c'est quelque chose d'important. 27 actions en 2024-2025. Dans ces actions, on est tout à fait alignés sur la feuille de route Numérique Ensemble portée par le préfet de Loir-et-Cher et il y a deux actions phares en 2025 : sensibiliser et protéger les enfants des risques numériques. Vous le savez, il y a un enjeu fort notamment de risque lié à des troubles qui peuvent s'apparenter à des troubles autistiques dans certains cas. Il s'agira aussi de former les aidants numériques pour les accompagner, c'est aussi quelque chose d'important, on le verra puisqu'il est important aujourd'hui de développer l'accès au numérique des personnes fragiles, donc pour cela de les accompagner par des aidants.

Merci bien sûr nos élus qui ont accompagné la mise en œuvre de ces travaux, je pense que c'est important de souligner leur engagement. Donc merci Florence (Doucet), notamment, pour votre engagement.

Madame Stéphanie MAGNAIN-THILL

Le volet 3, nos réponses territoriales, autour de trois grands enjeux : la territorialisation et l'hyper proximité sur les territoires Nord-Centre-Sud avec un enjeu fort qui est le respect et mettre bien sûr tout en place pour l'équité territoriale et déployer nos services, nos professionnels, nos dispositifs au plus près du lieu de vie des Loir-et-Chériens. Enfin, troisièmement enjeu : favoriser les collaborations locales et créer des synergies dynamiques autour véritablement des travaux que nous menons aujourd'hui. Concrètement, comment les travaux ont été menés ? 2023-2024 sur la base de portraits de territoires, ont été définis des défis à relever et ses défis ont été co-construits avec les acteurs locaux et les habitants du territoire. C'est important de le signaler, nous sommes déjà dans une dynamique participative très forte sur ce volet 3. Nous avons donc défini sur le territoire Nord-Centre-Sud les défis suivants : pour le défi du territoire Nord, favoriser le vivre ensemble et la solidarité locale, favoriser le « aller vers » et la mobilité, optimiser l'offre et la rendre accessible. Sur le territoire Centre, trois défis : développer une offre de mobilité adaptée ; créer du lien social ; et améliorer la lisibilité et la coordination des acteurs. Sur le territoire Sud, trois défis : valoriser les actions et les

ressources existantes ; améliorer la lisibilité et la coordination des acteurs, et développer la participation des habitants. Bien évidemment, ces défis vont faire l'objet d'objectifs opérationnels et d'actions concrètes et participeront à réaliser les projets des territoires Nord-Centre-Sud.

Monsieur Stéphane CADORET

Un focus à présent sur la mutualisation des moyens et le financement des 163 actions, on vient de l'évoquer longuement, nous avons travaillé là-dessus puisque c'est important d'avoir à l'esprit que le schéma des solidarités est un schéma voté ici au conseil départemental, mais adopté effectivement par les autres. J'ai oublié tout à l'heure de le dire d'ailleurs, nous avons eu des avis favorables de l'ensemble des partenaires et acteurs, notamment l'ODPE, le CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) et encore tout récemment de l'ARS qui loue les travaux accomplis dans le cadre du schéma des solidarités et de son inscription dans les réponses à apporter dans le plan régional de santé. Un focus sur les moyens, c'est important : mutualisation des moyens et financement des 163 actions, donc un financement partagé entre le département et ses partenaires. Vous l'avez dans la fiche action, le travail effectué sur le financement des actions est considérable. Vous avez une fiche financière qui vous est indiquée, ce n'est jamais le cas dans les autres départements, sauf que c'est la programmation politique l'on effectue et c'est important de l'avoir à l'esprit.

Le financement nécessaire à la mise en œuvre des actions, c'est 17 641 850 €. Sur ce montant, les crédits devant être mobiliser par le département, c'est 8 722 000 € ; les crédits des cofinanceurs, c'est 8 900 000 €. C'est-à-dire que les cofinanceurs que nous sommes allés chercher sur le financement du schéma des solidarités financent 53 à 54 % du schéma des solidarités et c'est essentiel. Il faut que vous ayez bien l'esprit que même s'il s'agit du département, à ce titre, il assume la réalité lorsqu'on dit qu'il est chef de file de l'action sociale. Il va au-delà, il ne s'agit pas uniquement de la mise en œuvre de nos compétences, mais de l'adéquation des compétences départementales avec l'ensemble des compétences des acteurs qui ont à travailler sur ce champ. L'objectif est simple : il faut garantir un service de qualité aux Loir-et-Chériens en optimisant les coûts et en mutualisant les moyens.

Madame Stéphanie MAGNAIN-THILL

Le schéma des solidarités, comme vous l'avez vu, définit des actions et des actions concrètes que le département ne peut réaliser et financer seul. Aujourd'hui nous ne pouvons rester dans l'entre soi. La solidarité est l'affaire de tous et repose sur la responsabilité de chacun. Aussi, sur cette base, une alliance renforcée des acteurs des solidarités autour des 14 décideurs financeurs incontournables du parcours de vie a été créée, des engagements communs et des principes de responsabilité définis et signés. Cette coopération a été travaillée autour de quatre niveaux d'instances pour assurer cette coordination entre le local, le sectoriel et le départemental, pour garantir des décisions adaptées aux réalités du terrain et du contexte.

Ces instances seront donc des instances de recueil d'expression des besoins, de partage sur les réalités locales et sectorielles, de réflexion et de proposition pour les améliorations à mettre en place. Comme vous le voyez à l'écran, on commence sur le territoire, c'est là où sont les réalités, les personnes qui ont des difficultés. Trois conférences territoriales : Nord, Centre, Sud qui recueillent ces besoins, qui émettent des recommandations. Par la suite, une commission transversale et six commissions sectorielles, vous avez bien évidemment identifié que ce sont les six axes du volet 2, ce sont des instances qui existent déjà aujourd'hui et qui sont habituées à travailler. Nous recueillons les problématiques des politiques publiques. Toutes ces réalités territoriales et sectorielles sont présentées à la Conférence départementale des solidarités qui est une instance de concertation qui prendra le recul nécessaire pour définir les priorités et qui les présentera au comité exécutif des solidarités, qui regroupe les 14 membres de l'alliance qui prendront les décisions politiques, stratégiques et financières.

Monsieur Stéphane CADORET

Sur la mise en œuvre du schéma, je ne vais pas m'étendre sur le sujet, on l'a vu tout à l'heure : démarche d'observation, c'est important, et visite annuelle. On a un calendrier qui est précis. Vous l'aurez, puisque vous serez tous invités au premier événement qui aura lieu en janvier, les Universités sociales départementales. Je finis en vous disant que les impacts attendus sur la qualité de vie des Loir-et-Chériens sont les suivants : l'amélioration des parcours de vie, l'autonomie, la prévention, la réduction des inégalités territoriales, la participation citoyenne accrue et l'innovation sociale et l'adaptation continue. Enfin, rappeler qu'évidemment on a un schéma des solidarités ambitieux et engagé au service de tous avec une gouvernance partagée et réactive, des actions concrètes et mesurables et un engagement pour l'avenir. Merci de votre écoute.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci pour cette présentation à deux voix. Je tiens à remercier bien sûr les services des solidarités, tout particulièrement Stéphanie Magnain-Thill : je veux saluer son investissement et son engagement sans faille dans la construction de ce schéma.

Des interventions avant le vote ?

Monsieur Stéphane BAUDU

Je voudrais très simplement et très rapidement saluer cet énorme travail et la qualité du travail qui a été fait, qui est un travail très utile, forcément utile, qui est conséquent et très ambitieux et je voudrais saluer en particulier, puisqu'on en avait parlé dans notre comité de pilotage, la nécessaire action qui a été réalisée de pouvoir prioriser les actions, puisque pour pouvoir être utile, il faut pouvoir zoomer, être visible et cela a été fait et bien fait. Bravo et merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Stéphane.

Madame Hanan EL ADRAOUI

Merci, Monsieur le président. Je rejoins Stéphane sur son intervention. Remercier la qualité du travail réalisé par l'ensemble du service, mais notre seule interrogation, c'est sur la question des moyens qui seront mis en œuvre, humains ou financiers, qui seront mis au service de ce beau projet et qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. Merci.

Madame Catherine LHERITIER

Président, juste pour me joindre à tes remerciements et féliciter l'ensemble de l'équipe qui a élaboré ce document, et surtout qui va le mettre en œuvre parce que c'est important aussi de ne pas rester à l'état d'un document. Ce que je voulais souligner, c'est que ce schéma a la particularité d'être à la fois transversal, exhaustif et de mobiliser l'ensemble des partenaires. Tu les as cités, ils sont au nombre de 14 et je pense que c'est important que l'action soit coordonnée dans ce domaine. Merci à tous.

Monsieur Michel CONTOUR

Un dernier mot, pour dire qu'on est bien loin des caricatures qu'on a entendues tout à l'heure.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Bien. Je vous propose le vote. Il y a une motion, mais on vote d'abord cela. Je n'ai pas oublié la motion.

Sur le vote du schéma des solidarités. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Présents : 26

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 4

Monique Gibotteau à Philippe Gouet ; Maryse Persillard à Tania André ; Pascal Huguet à Yves Lecuir ; Marie-Hélène Millet à Stéphane Baudu.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
Pour	30	Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Monique Gibotteau) Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Tania André (pouvoir de Maryse Persillard), Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Yves Lecuir (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Guillaume Peltier, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	
Abstention	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

Avant de faire entrer le préfet, **nous avons une motion**, mais je vais la remettre au préfet. Je pense que ce serait bien que le préfet soit là pour écouter notre motion. Vous êtes d'accord ?

On va faire signer la page de la DM2. On va la faire circuler.

Nous sommes ravis d'accueillir monsieur le préfet de Loir- et-Cher et ses services. Avant de lui donner la parole, un petit mot pour l'informer que nous venons de voter à l'unanimité notre schéma départemental des solidarités. C'est un schéma 2024-2028 qui marque une étape déterminante pour le département du Loir-et-Cher. Son adoption engage le territoire dans une dynamique de transformation profonde, plaçant la solidarité au cœur de l'action publique. Deuxième élément, j'ai souhaité que vous soyez présent pour la lecture de cette motion que nous allons voter, je l'espère. Je vais en faire la lecture.

« Le Loir-et-Cher, comme l'ensemble des départements, s'oppose au mécanisme présenté par le projet de loi de finances pour 2025 (PLF 2025). Les finances de la France se trouvent dans une situation catastrophique, les orientations du projet de loi de finances 2025 sont en l'état extrêmement préoccupantes pour les collectivités territoriales. Toutes les communes sont touchées par la baisse de FCTVA et les départements plus particulièrement. Les diminutions massives de ressources proposées pour les départements, et le Loir-et-Cher est évidemment concerné, sont tout simplement inapplicables et inacceptables au regard de la rigidité et de la dynamique de nos dépenses sociales. C'est bientôt l'ensemble des départements de France qui seront en situation de déséquilibre budgétaire. Le PLF n'apporte aucune réponse à la véritable problématique de nos budgets. La juste compensation par l'État des allocations individuelles de solidarité qu'il nous a déléguées, le reste à charge national des AIS s'élève à 12 milliards d'euros qui devraient être compensés par l'État. Globalement, les départements assument aujourd'hui plus de 17 milliards d'euros en lieu et place de l'État : compensation AIS, non-indexation des dotations sur l'inflation, mesures imposées par l'État comme la revalorisation du RSA ou le Ségur.

Malgré tous nos efforts de bonne gestion budgétaire, la situation se dégrade à grande

vitesse. Les départements sont tous victimes en 2024 d'un redoutable baisse de nos recettes (baisse dynamique de la TVA, effondrement des dépenses sociales, notamment l'autonomie et l'enfance en danger. indispensables à nos territoires allons-nous devoir sacrifier ? Nos départements jouent un rôle essentiel d'amortisseur social et de bouclier du monde rural. Il est impératif pour l'équilibre du pays de reconnaître la spécificité de leurs missions et des contraintes budgétaires qui en découlent. Les mécanismes annoncés mettent à mal notre santé financière, notre capacité d'agir, voire l'existence même des départements.

En conséquence, le département de Loir-et-Cher s'oppose au prélèvement sur recettes présenté comme un fonds de précaution et demande à la place une véritable baisse des dépenses de l'État ; s'oppose à la confiscation de la dynamique de la TVA ; demande que la baisse du FCTVA ne soit pas rétroactive ; refuse toute dépense supplémentaire non financée et demande à ce titre qu'aucune revalorisation des allocations familiales de solidarité RSA-APA-PCH ne soit engagée en 2025 sans compensation ; demande l'abondement du fonds de sauvegarde pour soutenir les départements les plus en difficulté, actuellement de 37 millions d'euros, à hauteur de 463 millions d'euros ; demande à ce qu'une véritable autonomie financière et fiscale soit redonnée aux départements par l'attribution de ressources non volatiles avec pouvoir de taux en lien avec les compétences des départements. ».

Je vais mettre au vote cette motion. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Présents : 24

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 5

Monique Gibotteau à Philippe Gouet.
Maryse Persillard à Tania André.
Pascal Huguet à Yves Lecuir.
Marie-Hélène Millet à Stéphane Baudu.
Guillaume Peltier à Virginie Verneret.

Absent (s) non représenté (s) : 1

Élodie Péan.

Vote	Voix	Élus
Pour	29	Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Monique Gibotteau) Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Tania André, Tania André (pouvoir de Maryse Persillard), Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Yves Lecuir, Yves Lecuir (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	
Abstention	0	

Résultat : La motion est adoptée.

Je vous laisse cette motion, monsieur le préfet. Nous allons passer maintenant à votre présentation du rapport d'activité des services de l'État en 2023 et ensuite, vous vous prêterez au jeu des questions-réponses. Monsieur le préfet, vous avez la parole.

[L'intervention du préfet de Loir-et-Cher n'est pas soumise à l'obligation de retranscription au procès-verbal du conseil départemental]. La séance est levée à 13h30.